

OFIS store Shopping. No limit.

Ordinateur GX 760[®]
+ Imprimante HP 1515

145.000 FCF

STOCK LIMITÉ

LibreOffice + Antivirus Microsoft Offers

01 600 00 00 | Bd Sassou Nguesso, MPILA (En diagonale CFAO)

LA SEMAINE AFRICAINE

64^{ème} année

www.lasemaineafricaine.net

N° 3588 du Mardi 3 Mai 2016 - 64^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
 CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06.678.76.94 / 05.528.03.94 / 06.889.98.99 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Brasco (Brasseries du Congo)

Et voici «Petite ya quartier», le format 50 centilitres de Primus !



Vincent Lavarini. (P.8)

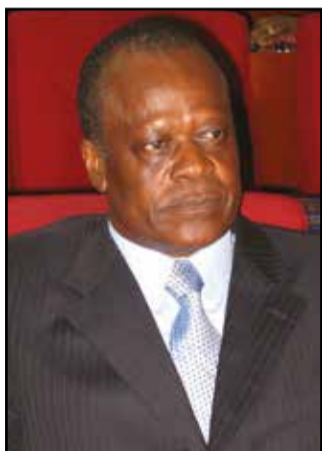
Publi-info

A propos du contentieux entre Maisons sans frontières Congo et Elco construction

(P.8)

Gouvernement de la nouvelle République

Un équilibrage entre les acquis du passé et la nécessité de la rupture



Henri Djombo.



Le premier ministre Clément Mouamba.



Gilbert Ondongo.

Sous la direction du premier ministre Clément Mouamba, le nouveau gouvernement nommé par le président de la République compte trois ministres d'Etat sur un total de 38 membres.

(Page 3).



Claude Alphonse N'silou.

Union européenne

Trois milliards de francs Cfa pour financer dix projets de la société civile

(P.5)

Conseil d'administration de la S.n.e

«Gagner la guerre de la satisfaction des clients de la S.n.e»

(P.15)



Musique

Wemba, un chant du cygne qui ne disparaîtra jamais!



Un hommage officiel et populaire a été rendu à la grande star de la musique congolaise et africaine à Kinshasa.

(P.3)

OKEN PALACE HOTEL
Home Away From Home

Séjournes à Pointe-Noire, sans dormir n'importe où !
A partir de 25.000 Fcfa

OKEN PALACE HOTEL

Situé à Pointe-Noire, hôtel à 5 étoiles.
Located in Pointe-Noire, 5-star hotel.

06 529 11 74 - 05 513 13 73 - 06 642 42 89



CHEZ NOUS,
CHAQUE DÉFI EST UNE VICTOIRE



Parce que nous apprenons de tous nos défis, nous travaillons chaque jour pour dépasser vos attentes, et devenir ainsi une référence en Afrique de l'Ouest et du Centre.

Bienvenue chez nous, vous êtes chez vous.

Gouvernement de la nouvelle République

Un équilibrage entre les acquis du passé et la nécessité de la rupture

Le ministre d'Etat Firmin Ayessa, directeur de cabinet du président de la République, a rendu public, samedi 30 avril 2016, au journal de Télé-Congo, à 20h, la composition du nouveau cabinet gouvernemental qui marque le début de l'ère de la nouvelle République. Etagés à 38 ministres (3 ministres d'Etat, 32 ministres et 3 ministres délégués), dont 8 femmes, cette nouvelle équipe gouvernement traduit un rééquilibrage entre la préservation de l'expérience du passé et la nécessité de la rupture des mentalités prônée par le président de la République, dans son discours d'investiture, afin d'arrimer le pays aux exigences de la nouvelle République. Désormais, le premier ministre Clément Mouamba a l'équipe qu'il faut pour traduire dans les faits l'ambition du président Denis Sassou-Nguesso d'aller ensemble vers le développement.

Le nouveau gouvernement, qui doit rapidement se mettre au travail, étant donné le temps perdu dans sa mise en place, aura, sans doute, à cœur de relancer l'économie nationale, qui tourne au ralenti, depuis le processus de changement de la Constitution, en octobre 2015 et les événements politiques qui l'ont affecté, jusqu'à l'investiture du président élu de la nouvelle République. L'attaque des quartiers Sud de Brazzaville, lundi 4 avril dernier, par des hordes de ninjas-nsiloulou a porté un coup dur à la sûreté du pays, laissant derrière des problèmes d'insécurité et humanitaires dans le département du Pool qu'il faut, rapidement, évacués. En effet, garantir la sécurité des personnes et des biens et la liberté de circuler avec assurance, sur tout le territoire national, sont des mesures à prendre avec urgence, pour relancer l'activité économique durement affectée par l'incertitude créée par les événements politiques relatifs au changement de la République et au processus électoral anticipé.

L'exécutif et son premier ministre, sous la houlette du président de la République, devront également s'attacher à conduire à terme le processus de mise en place de toutes les institutions prévues par la Constitution du 25 octobre 2015. Il ne devrait plus être question de reléguer aux calendes grecques les autres institutions et ne se contenter que de l'exécutif, du législatif et du judiciaire. Dans cet élan, l'armature législative, en termes de lois et de décrets, devra être complétée, pour rendre rapidement applicables les dispositions de la nouvelle Constitution, comme celle relative à la déclaration des biens (Article 55 de la Constitution). La non-observation de cette disposition, comme on l'a vu dans le passé, risque d'affaiblir le respect de la Constitution et compromettre, dans l'avenir, l'application des dispositions, comme celle de l'article 96. La rupture, c'est aussi et surtout, cela: le respect des lois par les pouvoirs publics, eux-mêmes. En attendant l'application de l'article 103 où le pre-



Firmin Ayessa. (Ph. d'arch.)

mier ministre va présenter le programme d'action du gouvernement à l'Assemblée nationale, l'on sait que, dans son discours d'investiture, le président Denis Sassou-Nguesso a édicté, parmi ses priorités, l'emploi des jeunes et le développement de l'entreprise. Si l'on veut passer du discours à la réalité, en matière d'emplois des jeunes, cela veut dire qu'il faut créer des conditions viables de création et de développement des entreprises, mettre en place des fonds de garantie, pour encourager le secteur bancaire à avoir une politique efficace de crédits aux entreprises.

Il y a à repenser la municipalisation accélérée qui est un levier formidable de développement harmonieux du pays, comme le chef de l'Etat l'a, maintes fois, dit, dans ses discours. Dans un quinquennat, il y a lieu de revenir sur les projets non encore mis en œuvre et inachevés, dans les départements, quitte à mettre ensemble deux ou trois départements, dans une année. Il n'y a plus de projets à créer, mais il faut,

simplement, mettre en œuvre et achever, chaque année, ceux qui ont été prévus. Ce serait une manière de ne pas laisser des éléphants blancs ou des morts-nés, à l'intérieur du pays.

Quoiqu'il en soit, en dépit des progrès réalisés ces dix dernières années, dans les grandes infrastructures (routes, barrages hydroélectriques, télécommunications, lignes électriques T.h.t. etc.), ce gouvernement hérite d'un pays où tout est encore difficile: l'accès à l'eau potable; l'électricité, avec ses éternels délestages; l'Internet, avec ses connexions moribondes et chères; la téléphonie mobile, avec ses communications foireuses; la circulation automobile, avec ses embouteillages à vous couper le souffle; les routes jonchées de nids de poule... au point de décourager nombre d'investisseurs. C'est cela qu'il faut changer et surtout, le temps n'est plus aux discours, mais aux actions et aux résultats concrets.

Joël NSONI

Décret n°2016-168 du 30 Avril 2016 portant nomination des membres du Gouvernement

- 1- Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche: M. Henri Djombo;
- 2- Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie, du Développement Industriel et de la Promotion du Secteur Privé: M. Gilbert Ondongo;
- 3- Ministre d'Etat, Ministre de la Construction, de l'Urbanisme, de la Ville et du Cadre de Vie: M. Claude Alphonse N'Silou;
- 4- Ministre de l'Intérieur, de la Décentralisation et du Développement Local: M. Raymond Zéphirin Mboulou;
- 5- Ministre des Mines et de la Géologie: M. Pierre Oba;
- 6- Ministre de l'Aménagement du Territoire et des Grands Travaux: M. Jean-Jacques Bouya;
- 7- Ministre des Hydrocarbures: M. Jean-Marc Thystère-Tchicaya;
- 8- Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Congolais de l'Etranger: M. Jean-Claude Gakosso;
- 9- Ministre de la Défense Nationale: M. Charles-Richard Mondjo;
- 10- Ministre du Commerce Extérieur et de la Consommation: M. Euloge Landry Kolélas;
- 11- Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale: M. Emile Ouosso;
- 12- Ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille Public: M. Calixte Ganongo;
- 13- Ministre de la Communication et des Médias, Porte-parole du Gouvernement: M. Thierry Mougalla;
- 14- Ministre des Transports, de l'Aviation Civile et de la Marine Marchande: M. Gilbert Mokoki;
- 15- Ministre de l'Enseignement Supérieur: M. Bruno Jean-Richard Itoua;
- 16- Ministre de la Recherche Scientifique et de l'Innovation technologique: M. Hellot Matson Mampouya;
- 17- Ministre de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion des Peuples Autochtones: M. Pierre Mabilia;
- 18- Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Artisanat et du Secteur Informel: Mme Yvonne Adélaïde Mougany;
- 19- Ministre de l'Energie et de l'Hydraulique: M. Serge-Blaise Zoniaba;
- 20- Ministre des Sports et de l'Education Physique: M. Léon-Afred Opimbat;
- 21- Ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation: M. Anatole Collinet Makosso;
- 22- Ministre des Affaires Foncières et du Domaine Public: M. Parfait Aimé Coussoud-Mavoungou;
- 23- Ministre de l'Equipement et de l'Entretien Routier: M. Josué-Rodrigue Nguonimba;
- 24- Ministre des Zones Economiques Spéciales: M. Alain Akoualat-Atipault;
- 25- Ministre de l'Enseignement Technique et Professionnel, de la Formation Qualifiante et de l'Emploi: M. Nicéphore Antoine Thomas Fylla Saint-Eudes;
- 26- Ministre de l'Economie Forestière, du Développement Durable et de l'Environnement: Mme Rosalie Matondo;
- 27- Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat: M. Ange Aimé Bininga;
- 28- Ministre de la Santé et de la Population: Mme Jacqueline Lydia Mikolo;
- 29- Ministre des Postes et des Télécommunications: M. Léon-Juste Ibombo;
- 30- Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Intégration Régionale: Mme Ingrid Olga Ghislaine Eboucka-Babackas;
- 31- Ministre du Tourisme et des Loisirs: Mme Arlette Soudan Nonault;
- 32- Ministre de la Culture et des Arts: M. Léonidas Karel Motom Mamoni;
- 33- Ministre des Affaires Sociales, de l'Action Humanitaire et de la Solidarité: Mme Antoinette Dinga-Djondo;
- 34- Ministre de la Promotion de la Femme et de l'Intégration de la Femme au Développement: Mme Inès Bertille Nefer Ingani;
- 35- Ministre de la Jeunesse et de l'Education Civique: Mme Destinée Ermela Doukaga;
- 36- Ministre délégué auprès du Premier Ministre chargé des relations avec le Parlement: M. Digne Elvis Tsalitsan-Okombi;
- 37- Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie Numérique et de la Prospective: M. Benoît Baty;
- 38- Ministre délégué auprès du Ministre de l'Intérieur, de la Décentralisation et du Développement Local, chargé de la Décentralisation et du Développement Local: M. Charles Ngamfouomo.

Musique

Wemba, un chant du cygne qui ne disparaîtra jamais!

Wemba est mort. Kinshasa, en ce dimanche 24 avril 2016, se lève avec la gueule de bois. La nouvelle a fait le tour de la ville, du pays et du monde entier. Tous les médias du monde reprennent en chœur et en boucle cette douloureuse information. Papa Wemba est mort sur la scène du Femua (Festival des musiques urbaines d'Abidjan) dont le commissaire n'est autre que le chanteur du Magic System, Asalfo. La mort de ce grand de la musique africaine a déclenché, au Congo en général et dans la capitale, Brazzaville, en particulier, une onde d'émotion. Papa Wemba, on le sait, est «un nageur entre deux rives», Brazzaville et Kinshasa. Son corps a été rapatrié à Kinshasa, jeudi 28 avril et sera inhumé mercredi 4 avril, après un hommage officiel et populaire au palais du peuple. Le fondateur de Viva la musica accède ainsi à l'éternité musicale. C'est un éclatant symbole de l'obstination qui a réussi à transformer sa vie en légende, car la musique était sa raison de vivre.

De 1969 à 1977, le parcours musical de Papa Wemba est fait de temps forts et de passages à vide. Né en 1949 à Lubefu, au Congo-Belge (actuelle République Démocratique du Congo), Jules Shungu Wembadio Pene Kikumba est un autodidacte devenu une des icônes de la musique congolaise et africaine. La légende raconte que c'est auprès de sa mère, pleu-

reuse dans les veillées, qu'il s'éprend de la chanson. Dans les chorales scolaires, il affine sa maîtrise du chant. C'est auprès de Lita Bembo, dans l'orchestre «Stukas boys» naissant, que Wemba fait ses premiers pas dans la musique. Très vite, il cofonde l'orchestre Zaïko, en 1969. Il sera, ensuite, co-fondateur des orchestres «Isifi» (1974) et «Yoka Lokolé» (1976), par la suite, deux tremplins



Papa Wemba.

de son parcours initiatique. Encouragé par Pêcho, Sacré Marpeza, Bayard et soutenu par Soki Vangu, il décide de créer l'orchestre «Viva la Musica», qui va le propulser sur la scène internationale. Le nom de cet orchestre est inspiré par Pacheco et les Fania All Stars qui séjournèrent à Kinshasa, à l'occasion du «Combat du siècle» Foreman/ Ali. «Viva la musica» est leur apostrophe sur scène. L'orchestre Viva la Musica est mis sur l'orbite musicale congolaise, lors d'une confé-

rence de presse de présentation au village Molokai, à Matonge. Sa sortie officielle, le 26 février 1977, au bar Vis-à-vis, est un triomphe. 1977 est une année qui correspond à l'envol de Papa Wemba, artiste créatif et dynamique, véritable bête de scène, qui introduit, dans la panoplie instrumentale, le lokolé, un instrument traditionnel taillé dans un tronc et sur lequel on joue avec deux bâtons. La tessiture de cet instrument confère une sonorité particulière à l'or-

chestre Viva La Musica. Cette irruption d'un instrument de musique traditionnelle dans la musique congolaise moderne est une innovation majeure, depuis l'introduction du tam-tam tétéla, par Kabasele, en 1953, et le likembe ou sansa, piano à pouce de Moundanda, la même année. L'héritage de Papa Wemba est, sans conteste, la galaxie Musica composée de groupes de musique, nés sous la férule de Papa Wemba: Karawa Musica, Victoria, Historia Musica, Wenge Musica, etc., à Kinshasa; Universal Musica, Extra Musica, etc., à Brazzaville. La galaxie musica, c'est aussi des artistes comme Koffi Olovide, Kester Emeneya, Reddy Amisi, Fafa de Molokai, Maray Maray, Debaba, Stino Mubi, J.B Mpiana, Werrason, Papa, Rapha Boundzeki (Brazzaville), Bipoli, Jadot le Cambodgien, Bendoson,

etc. Wemba, c'est également, dans le droit fil d'un Kabasele, une expérience musicale «œcuménique» ou «alchimique», une musique sans frontière, comme en témoigne sa participation au disque anniversaire des 60 ans de l'orchestre cubain Aragon. Wemba, c'est, enfin, la Sape (Société des ambassadeurs et de personnes élégantes). Il a, selon son mentor brazzavillois, le président Jacques Moulélé, réussi à faire du vêtement un objet culte, et institué la religion kitendi, ceux qui adorent la mise vestimentaire bien stylée. Hélas, l'inflation des louanges posthumes n'a pas permis de retenir Wemba sur la terre des vivants. Bravo et adieu l'artiste!

MFUMU

**Etude de Maître François Den LOUBOTA
NOTAIRE**
Boîte postale: 4315, Téléphone: 05 748 99 64:
Pointe-Noire
République du Congo

ANNONCE LEGALE

Il appert d'un acte authentique portant STATUTS de la société «OKAB TRADING – SARLU», reçu en l'Etude de Maître François Den LOUBOTA, Notaire à la résidence de Pointe-Noire, le six octobre 2015, enregistré même ville, gratis, le 09 octobre 2015, folio 177/29, n° 7375, la constitution d'une société aux caractéristiques suivantes:

I-FORME:

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU);

II-OBJET:

La société a pour objet, tant en République du Congo qu'à l'étranger:

- 1-Le commerce général: Import-Export;
- 2-La fabrication et la commercialisation de bateaux;
- 3-L'achat, la vente de matériel technologique;
- 4-L'exploitation, la transformation et la vente de bois de tous genres;
- 5-L'exploitation, l'acquisition de fonds de commerce de boulangerie et annexes;
- 6-Le transport terrestre, maritime;
- 7-Et, d'une manière générale, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant, directement ou indirectement, à objet social similaire ou connexe, ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement ou le développement.

III-DENOMINATION:

-La dénomination sociale de la société est: «OKAB TRADING-SARLU»;

4-SIEGE SOCIAL:

-Il est établi à Pointe-Noire, Avenue de la Ligne 8, vers la veuve Djembo, arrondissement n° 1 Eméry Patrice LUMUMBA, boîte postale: 1103, République du Congo;

5-DUREE:

-La durée de la société est de Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatricula-

tion au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (R.C.C.M.).

6-CAPITAL SOCIAL:

-Le capital social est fixé à la somme de DEUX MILLIONS (2 000 000) de FRANCS CFA, divisée en Cent (100) parts sociales de Vingt mille (20 000) francs CFA chacune, numérotées de Un (1) à Cent (100).

7-ASSOCIE UNIQUE:

-Monsieur KHALFAN MOHAMMAD ABDULAAL GAZ est l'associé unique de la société «OKAB TRADING SARLU» et est représenté par Monsieur AIDARA MOHAMED.

8-GERANCE:

Monsieur AIDARA MOHAMED est nommé Gérant de la société «OKAB TRADING – SARLU», pour une durée Indéterminée.

9-CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES: REGISTRE DU COMMERCE ET DU CREDIT MOBILIER (R.C.C.M.)- IMMATICULATIONS AU NIU ET A LA STATISTIQUE:

-La société «OKAB TRADING-SARLU» est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, en date du 16 octobre 2015, sous le numéro R.C.C.M. POINTE-NOIRE CG/PNR/15 B 670.

Elle se trouve également immatriculée dans les Systèmes Congolais d'Immatriculation des Entreprises et des Etablissements (SCIEN: numéro 1735466/SCIET: numéro 1735466012), en date à Brazzaville du 08 janvier 2016 et aux NIU (Numéro d'Identification Unique) pour la société et le gérant en date à Brazzaville du 18 janvier 2016.

Pour insertion,

Maître François Den LOUBOTA

**Etude de Maître Alain MONGO MOMBOULI
NOTAIRE**

Titulaire d'un office Notarial sis à Brazzaville 93, Avenue de l'Indépendance, Rez-De-Chaussée des Immeubles Elenga Charly, en diagonale de l'Ambassade de la R.D.C, Poto-Poto Centre-Ville B.P.: 2134
Tél.: (242) 05 558 30 17/06 660 49 96/04 402 20 11;
Email: alainmongo2001@yahoo.fr

INSERTION LEGALE

Suivant acte authentique en date à Brazzaville du 17 Février l'an deux mil seize reçus par le Notaire soussigné; il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée enregistrée au domaine, le 01 Mars 2016, F 038/29, sous le numéro 442, aux caractéristiques suivantes:

- Dénomination Sociale: «SOCIETE D'EXECUTION DES TRAVAUX URBAINS ET DE BATIMENTS», en abrégé «GROUPE SETURB-SERVICES» SARL;

- Capital Social: DIX MILLIONS (10.000.000 F. CFA) DE F. CFA, divisé en MILLE (1000) PARTS de DIX MILLE (10.000) FRANCS CFA chacune, libérées en totalité;

Siège social: Le siège social est fixé à Brazzaville, Immeuble ABC 23, Avenue des Trois Martyrs, Arrondissement IV-Moungali;

Objet social:

- Construction; Génie Civil;
- Tous Travaux d'aménagement et des espaces publics;
- Tous travaux d'assainissement et d'hygiène;
- Voirie urbaine et des collectivités locales;
- Promotion et gestion immobilière;
- Aménagement des espaces agricoles;
- Exécution des travaux urbains et bâ-

timents;

- Entretien et maintenance d'infrastructures;
 - La collecte et gestion des ordures;
 - La Gestion des édifices et équipements publics (postes de péage);
 - Concessionnaire des travaux publics et privés;
 - Fabrication, livraison et pose des pavés;
 - Réalisation des Etudes de projet d'ingénierie de construction des infrastructures;
 - Bureau d'Etat de projet et expertises;
- Et, plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ci-dessus ou tous objets similaires ou connexes;

Durée: quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son Immatriculation au Registre de Commerce;

Gérance: La Société a pour Gérant statutaire Monsieur OHOYA ETSAKA;

Immatriculation au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville: le 18 Avril 2016, sous le numéro RCCM CG/BZV/16 B 6414.

Pour avis,

Maître Alain MONGO MOMBOULY,
Notaire,

Etude Maître Prosper MOUTSOUKA
Notaire

Titulaire d'un Office Notarial, sis à Pointe-Noire, 104, Avenue MOE KAAT MATOU, Immeuble MASSEKE, face J. J. LOUKABOU, B.P: 8141, Téléphones: 06 664 24 99/05 587 03 53;
E-mail: mouts_prosper@yahoo.fr

ANNONCE LEGALE

Suivant acte authentique reçu par Maître Prosper MOUTSOUKA, Notaire à la résidence de Pointe-Noire, le 29 février 2016, enregistré au domaine du Timbre et enregistrement de Pointe-Noire Centre, le 8 mars 2016, sous Folio 043/7, numéro 1967, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: AFRIPLAST

Forme: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle;

Capital Social: Un Million (1000 000) de F. CFA, divisé en Cent (100) parts sociales de Dix Mille (10 000) F. CFA chacune, numérotées de 1 à 100, entièrement libérées;

Siège Social: Pointe-Noire, 13, rue de NDJENO, Centre-ville, Boîte-Postale: 1435;

Objet Social: La Société a pour objet:
- Importation de matières plastiques (PEHD, LLDPE, PP, PVC, etc.) et leur transformation;
- Importation de machines et équipements pour la transformation des matières plastiques;
- Importation de moules pour plasturgie;

- Conseil en ingénierie;
- Conseil en procédés plasturgie;
- Vente d'objets en plastique;
- Exportation des matières plastiques recyclées;
- Recyclage des matières plastiques usagées.

Et, d'une manière générale, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter la réalisation;

Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatricula-tion au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier;

Gérant Statutaire: La Société est administrée et gérée par Monsieur Gauthier Georges DESCOURS BASTIEN, pour une durée indéterminée;

Immatriculation au RCCM: Le 09 mars 2016, sous le numéro RCCM CG/PNR/16 B 947.

Pour avis,

Maître Prosper MOUTSOUKA,
Notaire

**Etude de Maître François Den LOUBOTA
NOTAIRE**

Boîte postale: 4315
Téléphone: (242) 05 748 99 64/222 94 49 52 - Fax: 222 94 51 81
Pointe - Noire
République du Congo

ANNONCE LEGALE

I-Aux termes de deux (2) actes en la forme sous signatures privées portant Cessions de parts sociales de l'associé majoritaire de la «Société Civile Immobilière E.C.M.», dite «SCI E.C.M.» en la personne de Monsieur Marceau LAPORTE, enregistrées, respectivement, le 06 juin 1996, folio 093/1, n° 256 et le 26 août 1996, folio 143/1, n° 362, Monsieur Marceau LAPORTE décide, en date à Pointe-Noire du 04 Juin 1996, de céder la moitié de ses parts sociales à Monsieur Eric LAPORTE et en date, même ville, du 27 août 1996, de céder l'autre moitié à Monsieur Marc LAPORTE. Par lesdites cessions, Monsieur Marceau LAPORTE n'est plus associé de ladite société.

En date à Pointe-Noire du 17 mars 2016, lesdites cessions ont fait l'objet d'un dépôt au rang des minutes de Maître François Den LOUBOTA, Notaire soussigné; enregistrés, même ville, le 21 mars 2016, folio 052/20, n° 2388.

II-Suivant acte en la forme sous seings privés portant Décision Collective des Associés de la «Société Civile Immobilière E.C.M.», dite «SCI E.C.M.», en date à Pointe-Noire du 15 mars 2016, enregistrée même ville, le 21 mars 2016, folio 052/22, n° 2390, puis déposé au rang des minutes de Maître François Den LOUBOTA, Notaire soussigné, en date à Pointe-Noire du 17 mars 2016, enregistré le 21 mars 2016, folio 052/21, n° 2389, les associés de ladite société décident de procéder au Changement et au Transfert du Siège social de ladite société qui était auparavant situé à Pointe-Noire, boîte postale: 3181, République du Congo, à l'adresse ci-après sise à:

«Pointe-Noire, 385, avenue BITELIKA NDOMBI, boîte postale: 1734, République du Congo».

Conséquemment auxdits changements et modifications, les STATUTS DE LA «SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE E.C.M.», EN ABREGE «SCI E.C.M.» ont été MISA JOUR suivant acte authentique reçus par les soins de Maître François Den LOUBOTA, Notaire soussigné, en date à Pointe-Noire du 17 mars 2016, folio 052/26, n° 2394 et ses annexes.

Mention Modificative de l'Immatriculation a été portée dans le Registre du Commerce et du Crédit Mobilier au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, en date du 30 mars 2016. Le dépôt de l'acte de cession de parts sociales entre Monsieur Marceau LA PORTE et Monsieur Marc LA PORTE du 27 août 1996 a été enregistré sous le numéro 16 DA 384, celui de l'acte de cession de parts sociales entre Monsieur Marceau LA PORTE et Monsieur Marc LA PORTE du 27 août 1996 a été enregistré sous le numéro 16 DA 385. Le Procès-verbal d'assemblée portant Transfert du siège au 385, avenue BITELIKA NDOMBI, boîte postale: 1734, République du Congo, a été enregistré sous le numéro 16 DA 386 et la Mise à Jour des Statuts suite aux différentes modifications, sous le numéro 16 DA 387.

Corrélativement, le Registre de Commerce de la «SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE E.C.M.», en abrégé «SCI E.C.M.», a été mis à Jour et ladite société se trouve donc actuellement Immatriculée, à compter de la date du 1er avril 2016, sous le numéro: R.C.C.M. C.G./PNR/16 D 95.

Pour insertion,

Maître François Den LOUBOTA

6^e édition de la Semaine africaine de vaccination Le vaccin anti-poliomyélite, désormais administré par injection

En partenariat avec l'Unicef et le bureau pays de l'O.m.s, le gouvernement congolais a célébré, vendredi 29 avril 2016, au C.s.i (Centre intégré de santé) de Moukondo, à Brazzaville, la 6^e édition de la Semaine africaine de vaccination, marquée par l'introduction d'un vaccin injectable contre la poliomyélite, dans la vaccination de routine. Placée sous le thème: «Comblons les lacunes sur la vaccination. Restons sans polio!», cette cérémonie, patronnée par François Ibovi, qui était alors ministre de la santé et de la population, s'était déroulée en présence de Mme Fatoumata Binta Tidiane Diallo, représentante de l'O.m.s au Congo, Aloys Kamuragié, représentant de l'Unicef au Congo, Alain Ahowo Komi, délégué de Gavi (Alliance mondiale pour la vaccination et l'immunisation), Benjamin Loukakou, administrateur-maire de Moundali, etc.



Le don de Gavi au gouvernement congolais.

Combinée simultanément avec la Semaine mondiale de la vaccination, la Semaine africaine de vaccination a offert l'occasion aux pays de la région africaine de l'O.m.s de renforcer leurs programmes de vaccination, à travers le plaidoyer et la mobilisation sociale.

Le thème de la 6^e édition de la Semaine africaine de vaccination souligne, selon les organisateurs, l'importance d'une couverture vaccinale universelle pour atteindre l'éradication de la polio et l'élimination ou le contrôle des autres maladies évitables par la vaccination. Même si le dernier cas de polio virus sauvage au Congo remonte à janvier 2011, les campagnes préventives de masse se poursuivent. La plus récente s'est tenue, du 24 au 26 avril 2016, sur l'ensemble du territoire national, avec comme

innovation, l'introduction officielle du vaccin polio injectable dans la vaccination de routine.

Ce nouveau vaccin est administré en une seule injection, à l'âge de 4 mois, en plus des autres vaccins du programme élargi de vaccination. Il ne remplace pas le vaccin polio oral, mais renforce son action. Par ailleurs, le Ministère de la santé et de la population, avec l'appui de ses partenaires, a lancé le projet d'appui au renforcement du système de santé, en vue d'améliorer l'offre du parquet de soins essentiels, par la vaccination. Même si le dernier cas de polio virus sauvage au Congo remonte à janvier 2011, les campagnes préventives de masse se poursuivent. La plus récente s'est tenue, du 24 au 26 avril 2016, sur l'ensemble du territoire national, avec comme

Gavi, une institution internationale qui appui le Congo dans le renforcement du système de santé et l'amélioration de la couverture vaccinale, d'un lot de matériel composé de: 10 véhicules 4x4, 95 motos tout terrain, 672 bicyclettes, 5 moteurs hors-bord, 25 ordinateurs et 40 réfrigérateurs solaires. Dans son allocution, Mme Fatoumata Binta Tidiane Diallo a fait savoir que le contrôle des maladies évitables par la vaccination est un maillon important pour la réduction de la mortalité maternelle et infantile et l'amélioration de la santé des communautés, pour une population saine, «gage du développement durable du Congo».

C'est pourquoi, elle a réitéré la volonté de l'O.m.s, l'Unicef et de Gavi de collaborer avec toutes les parties prenantes, pour accompagner le gouver-

nement dans ses efforts dans l'amélioration de la santé publique.

Outre la lutte contre la poliomyélite, François Ibovi a fait remarquer que le Congo fait face à une autre maladie évitable par la vaccination, en l'occurrence, la rougeole. En effet, des flambées épidémiologiques sont enregistrées dans certains districts du pays.

Face à la gravité de cette situation, «le gouvernement envisage de lancer une nouvelle campagne nationale de vaccination contre la rougeole sur toute l'étendue du territoire national», a promis l'ancien ministre de la santé et de la population.

Cyr Armel
YABBAT-NGO

Ministère de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation

Renforcer le programme des cantines scolaires

Le ministre de l'enseignement primaire, secondaire, de l'alphabétisation, de la jeunesse et de l'éducation civique, Anatole Collinet Makosso, a conféré, jeudi 21 avril dernier, avec M. Uli Locher, expert externe de l'I.p.h.d (International partnership of human development), une O.n.g américaine présente au Congo depuis 2011, qui réalise le programme de cantines scolaires dans plusieurs écoles publiques, à travers le pays. Les deux personnalités ont échangé sur l'apport des cantines scolaires dans le rendement scolaire et ont envisagé d'étendre la coopération, essentiellement, dans le domaine pédagogique.

Uli Locher, l'expert externe de l'I.p.h.d, est ressorti de son entretien avec le ministre Anatole Collinet Makosso satisfait de constater que le gouvernement tient au programme de cantines scolaires. «Je suis venu pour évaluer le projet I.p.h.d, qui est un projet de cantines scolaires avec toutes sortes d'annexes. Je travaille aussi en nutrition, en prévention de malaria et en reconstruction des bâtiments. Je crois que cette diversité d'approches, c'est quelque chose qui est désiré par le ministre et depuis, par le ministère», a-t-il dit.

Le programme de l'I.p.h.d sur les cantines scolaires donne déjà ses fruits. A travers ses actions, il contribue énormément à la lutte contre le taux d'absentéisme et le fléau des abandons scolaires. «Je crois que ce qu'on trouve au Congo est exactement la même chose que nous avons trouvée en Guinée-Bissau, qu'on a trou-

vé dans plusieurs pays africains. Cela veut dire que la présence des cantines scolaires est un stimulant très fort, les effectifs montent, il y a même des enfants qui sont déjà scolarisés ailleurs qui vont être transférés vers une école qui a une cantine scolaire. Cet effet est indéniable. Ce qui est moins sûr, pour le moment, c'est une fois que ces enfants sont dans ces écoles, est-ce qu'ils apprennent bien?», a-t-il affirmé.

Sur la qualité de l'instruction, a-t-il poursuivi, il y a, certainement, encore beaucoup à faire. «Ce qu'on appelle la qualité de l'école, de la qualité des bâtiments à la présence des latrines, de l'eau potable, la formation des maîtres, les manuels dans les mains des élèves, tout ça, c'est important. Nous avons fait la première étape, les cantines scolaires fonctionnent dans des centaines d'écoles, la deuxième étape sera de travailler plus directement sur la qualité de



Uli Locher et Anatole Collinet Makosso, pendant l'entrevue.



Une vue des élèves d'une école bénéficiant du programme.

l'éducation», a projeté l'expert de l'I.p.h.d. A ce propos, le ministre Collinet Makosso a exprimé son souhait de renforcer la coopération dans ce sens.

Créé en 1983, aux Etats-Unis d'Amérique, et implantée au Congo depuis cinq ans, l'I.p.h.d couvre plusieurs domaines, dont la réfection et

la réhabilitation des routes, des ponts et l'installation des cantines scolaires dans les établissements publics. La coopération entre le Congo et l'O.n.g a permis de mettre en place un programme de développement agricole et de microcrédit.

Esperancia
MBOSSA-OKANDZE

Une pénurie d'eau pour saluer l'arrivée du gouvernement de la nouvelle République

C'est au journal de 20h de Télé-Congo que le nouveau gouvernement a été publié, samedi 30 avril dernier, par Firmin Ayessa, directeur de cabinet du chef de l'Etat. Pendant ce temps, les quartiers Sud de Brazzaville sont touchés par une pénurie d'eau, depuis près d'une semaine déjà. Chaque jour, des femmes et des enfants déambulent avec des bidons jaunes, à la recherche de l'eau. Cette pénurie serait provoquée par la perforation, par un particulier, d'une conduite d'eau au niveau du quartier Château-d'eau, dans le premier arrondissement Makélékélé. Les agents de la S.n.d.e seraient à pied d'œuvre pour réparer ce tuyau. En fait, la pénurie d'eau touche de nombreux quartiers de la ville, depuis que la S.n.e a annoncé la mise en entretien d'une turbine de la Centrale électrique du Congo, au cours du mois d'avril dernier. Car, quand il n'y a pas d'électricité, le système d'adduction d'eau de la S.n.d.e est aussi paralysé. Quoiqu'il en soit, les pénuries d'eau potable font partie du quotidien des Brazzavillois depuis la fin des années 80. Il semblerait que depuis 2005, les investissements publics dans le secteur de l'eau s'élèvent à plus de 300 milliards de francs Cfa, et pourtant, les populations des différents quartiers de la capitale ne sont toujours pas à l'abri du phénomène de pénurie d'eau. Le nouveau gouvernement pourra-t-il faire de son mieux pour en sortir de manière durable? Rien n'est moins sûr.

1er mai: une fête sans éclat à Brazzaville

Le 1er mai, la fête du travail, est encore passée presque dans l'anonymat à Brazzaville. Pas de déclaration du gouvernement qui avait pourtant l'habitude de le faire. Le tout s'est réduit à quelques déclarations syndicales. De nombreux travailleurs le déplorent: le foisonnement des syndicats, nés de l'ère démocratique, ne semble pas encore créer un dynamisme nécessaire à la défense des intérêts des travailleurs. Résultat: même la célébration de la fête du 1er mai passe sans éclat particulier.

Désormais, un train scolaire pour la ville de Pointe-Noire

Depuis quelques semaines, le C.f.c.o (Chemin de fer Congo océan) a lancé un train scolaire dans la capitale économique, Pointe-Noire. Comme l'indique son nom, ce train est mis en circulation pour soulager les élèves dans une ville où le problème de transport public se pose avec beaucoup d'acuité. C'est une nouveauté, concernant le déplacement urbain à Pointe-Noire. Cependant, les travailleurs et autres personnes sont autorisés aussi à l'emprunter. Le train scolaire part de la gare Ngondji, située à 17 km de Pointe-Noire, dans le département du Kouilou, et relie la gare centrale de Pointe-Noire, en passant par la gare de Tié-Tié. Les élèves des quartiers desservis sont ravis par cette décision.

Jean-Marie Michel Mokoko jure de ne jamais reconnaître la réélection de Sassou-Nguesso

Selon ses proches, la mobilisation de la presse, jeudi 28 avril 2016, pour couvrir une conférence de presse qu'allait donner le général Jean-Marie Michel Mokoko, à son domicile, aurait été «commanditée par le pouvoir de Brazzaville qui est aux abois et qui cherche des soutiens de toutes parts». Il s'agissait d'aller enregistrer une déclaration d'apaisement, en fait «une déclaration dans laquelle il (Jean-Marie Michel Mokoko) va reconnaître les résultats publiés par la Cour constitutionnelle sur l'élection du 20 mars 2016», a écrit sur les réseaux sociaux un des soutiens de l'intéressé. Mais, au dernier moment, «Jean-Marie Michel Mokoko a refusé de lire cette déclaration». A ce propos, Jean-Marie Michel Mokoko a juré de ne jamais reconnaître les résultats publiés des urnes et donc la réélection de Denis Sassou-Nguesso. «Rien ne me fera reconnaître une élection que je conteste, pas même ce siège digne du moyen-âge, où on cherche à m'affamer. Je conteste les résultats de l'élection présidentielle, car ils ne sont pas conformes à la réalité des urnes (...).», a-t-il dit dans le magazine français «Paris Match».

Marion Michel Madzimba Ehouango activement recherché par ses proches

Dans notre coup d'oeil en biais du vendredi 29 avril 2016, nous avons annoncé que le professeur Marion Michel Madzimba Ehouango, conseiller juridique du général Jean-Marie Michel Mokoko, a été déferé à la Maison d'arrêt de Brazzaville, après s'être rendu à la Direction générale de la surveillance du territoire. Mais, ses proches ont rétorqué qu'il ne se trouve pas à la Maison d'arrêt. «Nous savons qu'il avait reçu une convocation pour se rendre à la D.g.s.t. Dans le dernier échange téléphonique que nous avons eu avec lui, il nous disait qu'il attendait son avocat à son domicile avant de s'y rendre. Depuis, plus rien, ses numéros de téléphones ne répondent plus. Nous recherchons activement où se trouve le professeur Marion Michel Madzimba Ehouango». Le général Mokoko a confirmé, lui aussi, sur Rfi (Radio France internationale) qu'il a perdu toute trace de son collaborateur.

Nécrologie

Les Enfants Massamba: le capitaine à la retraite des F.a.c, Didace Martial Massamba, Brigitte Olga Rachel Massamba, agent de la santé, Alain-Patrick Massamba, journaliste à La Semaine Africaine, leurs enfants, petits-enfants, Mme Massamba née Céline Ndongou, enseignante à la retraite, informent les parents, amis et connaissances du décès de leur père, grand-père, Monsieur Arsène MASSAMBA, agent de police



à la retraite, ancien membre du conseil paroissial de la paroisse Saint-Esprit de Moundali et du C.d.o (Comité diocésain d'organisation), de l'archidiocèse de Brazzaville, membre de la confrérie Notre Dame du perpétuel secours de ladite paroisse, survenu le 2 mai 2016, à Brazzaville, des suites d'une maladie. La veillée mortuaire à lieu au n° 26 de la rue Bouzala, Moundali, Brazzaville. La date de l'inhumation vous sera communiquée ultérieurement.

Véronique Okoumou, ambassadrice du Congo en Côte-d'Ivoire

«Je suis contente de l'enthousiasme des femmes à mon élévation»

Ancienne conseillère du président Denis Sassou Nguesso, depuis 18 ans et chef de département genre, groupes vulnérables et solidarité à la présidence de la République, Mme Véronique Okoumou, 67 ans, a été nommée ambassadrice extraordinaire et plénipotentiaire du Congo, en Côte-d'Ivoire. Fières de cette élévation, les femmes des douze départements du Congo, réunies au sein des associations ont organisé, lundi 25 avril 2016, dans une buvette de la place, une rencontre en son honneur pour une congratulation, en sa qualité de présidente de l'Association Synergie des femmes des Plateaux.



Véronique Okoumou (à dr).

La porte-parole de l'association Synergie des femmes du département des Plateaux, Mireille Opa a, dans son allocution, estimé que cette nomination paraît comme un signal dans l'effectivité de la mise en œuvre de la nouvelle constitution qui consacre la représentativité de la femme à toutes les fonctions politiques, électives

et administratives. Pour elle, la nouvelle ambassadrice du Congo en Côte-d'Ivoire est une femme engagée. «Elle a œuvré pour la mise en place des plateformes des associations féminines de développement dans les départements du Kouilou, Pool, Lékoumou, Likouala, Sangha, Cuvette, Cuvette-Ouest, Bouenza et du Niari», a rappelé Mireille Oba qui, par ailleurs, a fait savoir que Mme Véronique Okoumou a toujours privilégié le partenariat et le renforcement des capacités des membres de ces associations, par l'organisation des colloques et des séminaires-ateliers. «En outre, des institutions et O.n.g.s de développement du Sénégal, du Maroc et de la Côte-d'Ivoire ont noué, par son

intermédiaire, des partenariats avec des associations des femmes des douze départements du Congo», a-t-elle indiqué. Abordée par la presse, la représentante du Congo en Côte-d'Ivoire s'est réjouie de la présence des femmes à cette cérémonie. «Je suis contente de l'enthousiasme qui caractérise les femmes pour mon élévation à ce poste. Je leur reste reconnaissante pour cette marque de solidarité», a-t-elle déclaré. Signalons que la cérémonie de présentation des lettres de créances de Mme Véronique Okoumou au président Ivoirien Alasane Ouattara, a eu lieu le 5 novembre 2015.

Esperancia
MBOSSA-OKANDZE

OFIS
store

Shopping. No limit.

Ordinateur GX 760*
+
Imprimante HP 1515

STOCK LIMITÉ



01 600 00 00 | Bd Sassou Nguesso, MPILA (En diagonale CFAO)



BP 06 Cité du Djoué
Brazzaville CONGO

AVIS D'APPEL D'OFFRES N° AFRO/014/2016

SELECTION D'UNE ENTREPRISE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE MAINTENANCE DANS LE DOMAINE D'ETANCHEITE DANS LES LOGEMENTS DE LA CITE DU DJOUE AU BUREAU REGIONAL POUR L'AFRIQUE DE L'OMS, BRAZZAVILLE CONGO.

le Bureau régional pour l'Afrique de l'OMS lance le présent avis d'appel d'offres afin de procéder à la sélection d'une entreprise chargée de l'exécution des travaux de maintenance des logements dans le domaine de l'étanchéité au siège de l'OMS/AFRO.

L'OMS dispose pour son siège du Bureau Régional pour l'Afrique (OMS/AFRO) à Brazzaville, République du Congo des logements au nombre de 42 appartements, 36 studios et 46 villas.

Dans l'ensemble, tous ces logements ont des toitures vétustes. Pendant la saison de pluies l'équipe de maintenance est fréquemment sollicitée pour des interventions contre des fuites d'eau de pluies sur les toits dégradés.

Pour apporter des solutions immédiates en attendant de faire aboutir un grand projet qui consistera à refaire l'étanchéité sur tous les toits dégradés des bâtiments de la cité du Djoué, l'OMS/AFRO souhaite sélectionner une PME (Petite et Moyenne Entreprise) capable d'assurer à la demande, la maintenance pour:

- l'étanchéité sur dalles; et
- l'étanchéité sur les toits couverts en tôles;

La sélection sera faite sur la base de du bordereau de prix (rempli) que chaque l'entreprise

est appelée à fournir.

Le cahier de charges y afférant est disponible jusqu'au Jeudi 5 mai 2015, entre 9H et 13H du lundi au vendredi auprès du Bureau N° 21 à «L'Estate, OMS-AFRO».

Les sociétés intéressées sont invitées à proposer leurs offres.

La soumission devra comporter trois (3) volets:

- Le volet administratif qui comprendra les documents à fournir par chaque entreprise soumissionnaire, à savoir:

- une copie de l'Extrait du Registre du commerce;
- une copie du document d'immatriculation aux impôts (NIU);
- une copie de la Patente de l'année en cours;
- une copie de l'Attestation de non faillite;
- une copie de l'Attestation de moralité fiscale;
- une copie de l'identité bancaire.

- Le volet technique sera composé des éléments suivants:
- l'expérience professionnelle
- la liste des travaux similaires déjà réalisés et vérifiables
- les qualifications du personnel clé (avec CVs);

- Le volet financier devra comporter les prix hors taxes suivant le devis quantitatif et estimatif fourni avec le cahier des charges.

La soumission présentée sous plis fermé en deux exemplaires dont un original une copie devra comprendre l'offre administrative, l'offre technique et enfin l'offre financière. L'enveloppe contenant ces trois offres devra porter la mention «Confidentiel – TRAVAUX DE MAINTENANCE DES BATIMENTS A L'OMS/AFRO: ETANCHEITE», devra être déposée au plus tard vendredi 6 mai 2016 (date limite) à 14h00 à l'adresse suivante:

Organisation mondiale de la santé
Bureau Régional pour l'Afrique
BP 6
Bureau de GMC N° 128 (1^{er} étage)
Cité du Djoué
Brazzaville – Congo

Notes:

- La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.
- Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Le Bureau Régional de l'Afrique de l'OMS.

Publi-info

A propos du contentieux entre Maisons sans frontières Congo et Elco construction

Dans l'édition de La Semaine Africaine n°3565 du mardi 2 février 2016, l'huissier de justice Eustache Marius Otieli publiait le résumé d'un arrêt de la Cour commune de justice et d'arbitrage de l'OHADA, basée à Abidjan (Côte d'Ivoire), arrêt rendu le 17 décembre 2015, qui condamne la société Maisons sans frontières en principal, dommage-intérêt et frais accessoires, à la somme totale de 25.496.709.658 F. Cfa, à verser à la société Elco construction. Rien que ce montant donne le tournis. Comment est-on parti d'un contentieux où la société Elco construction doit à la société Maisons sans frontières, la somme de 1.918.533.151 Frs Cfa, à une condamnation astronomique de la société Maisons sans frontière en faveur de la société Elco construction? C'est ce que la société Maisons frontières entend démontrer à l'opinion nationale et internationale, à travers cette publication.

Comment est né le contentieux entre les sociétés Maisons sans frontières et Elco-Construction? Voici ce qu'en rappelle Maître Bernardin Bakoua Batangoua, avocat de la société Maisons sans frontière: «La société Maisons sans Frontières, dirigée par

la société Maisons sans frontières s'effectuait par rapport à l'avancement des travaux constaté contradictoirement par les parties. Or, courant l'année 2009, la société Maisons Sans frontières constatait que l'état d'avancement des travaux confiés à la société



Les villas construites à Pointe-Noire.

que contre toute attente, la société Elco-construction a sollicité et obtenu du Tribunal de commerce de Pointe-Noire, le 26 avril 2010, une ordonnance l'autorisant à pratiquer une saisie conservatoire de créances à l'encontre de la société Maisons sans frontières, pour un montant de 13.294.000.000 Frs Cfa, alors même que celle-ci n'était pas en mesure d'apporter des justificatifs probants pour soute-

l'article 52.4 du Règlement de procédure de la Cour. En définitive, le contentieux opposant les parties est encore pendant devant la Cour commune de justice et d'arbitrage de l'OHADA».

Or, la Société Elco construction est passée à l'exécution de l'arrêt de la Cour commune de justice et d'arbitrage de l'OHADA. Fort curieusement, alors qu'aucun intérêt de l'Etat n'est engagé dans cette affaire, l'ancien ministre de la justice s'en était mêlé, en demandant, dans une circulaire datée du 29 février 2016, aux magistrats du Ministère public de lancer des procédures simplifiées de recouvrement de la somme à laquelle la société Maisons sans frontières a été condamnée par la Cour de l'OHADA.

Dans une lettre en date du 30 mars 2016, le Premier Président de la Cour suprême, Monsieur Placide Lenga, a remis, magistralement, les pendules à l'heure, en écrivant ceci: «Selon les dispositions du Traité de l'OHADA, pour avoir force exécutoire dans un Etat-partie, un arrêt de la Cour commune de justice et d'arbitrage de l'OHADA doit, préalablement à son exécution, être revêtu de la formule exécutoire de l'Etat requis. La société Elco construction ne peut même pas remplir cette condition, puisque l'affaire n'est même pas jugée au fond».

Par ailleurs, le Premier Président de la Cour suprême a rappelé le principe de la séparation des Pouvoirs au sein de l'Etat, à la suite de l'intervention de l'ancien Ministre de la justice dans cette affaire qui concerne des privés. Dans le respect de ces principes, le blocage des comptes de la société Maisons sans frontières à Pointe-Noire doit être levé, pour ne pas pénaliser à tort cette société qui emploie plus d'un millier de Congolais. Cela risque d'être un désastre sur le plan social, si jamais le blocage des comptes de cette société n'est levé, et porterait durablement atteinte à l'image du Congo, pays qui entend améliorer le climat des affaires.

Bien d'autres aspects, de nature à interpeller la conscience des magistrats, existent, concernant la société Elco construction et nous nous ferons le devoir de les porter à la connaissance du public, suivant l'évolution de cette affaire.

La Direction de la Société Maisons Sans Frontières Congo SARL



Une vue du programme immobilier de la société Maisons sans frontières à Pointe-Noire.

M. Roger Roc, et la société Elco construction, dirigée par M. Aly Amine, ont, courant l'année 2007, entrepris de travailler ensemble, dans le cadre d'un accord de sous-traitance, la société Maisons sans frontières ayant en charge la réalisation d'un projet d'aménagement et de construction de villas et d'immeubles, sur la commune de Pointe-Noire, au Congo, sur le site désigné «Lagune de Tchikobo». La société Maisons sans frontières intervenant, elle-même, comme promoteur et constructeur, a confié, par sous-traitance, à la société Elco construction, la construction de 30 villas. La collaboration entre les deux parties s'effectuait de la manière suivante:

- la société Maisons sans frontières obtenait de la société Elco construction un devis estimatif et quantitatif pour l'exécution de ou des villas à construire;
- la société Maisons sans frontières émettait un ou des bons de commandes sur la base de ces devis pour la réalisation des édifices projetés.
- la société Maisons sans frontières versait à la société Elco construction, au titre du démarrage des travaux, une somme correspondant à 30% du coût des travaux à réaliser.
- la suite des paiements de

Elco construction ne correspondait pas aux paiements effectués par ses soins; il apparaissait, sur le plan comptable, un déficit de 1.918.533.151 Frs Cfa encaissé sans contre-partie par la société Elco construction.

Par ailleurs, M. Aly Amine devenait introuvable dans la ville de Pointe-Noire, tandis que les chantiers étaient laissés à l'abandon et les salaires de ses ouvriers impayés. Ne pouvant se satisfaire de cette rupture de fait, la société Maisons sans frontières a requis, en dates des 26 février, 5, 7 et 11 mars 2009, un huissier de justice aux fins d'en dresser constat et procéder à une réception de fait et unilatérale des villas inachevées.

Il ressort, clairement, des procès-verbaux de constat, d'une part, que les différents chantiers étaient abandonnés et que, d'autre part, les travaux étaient inachevés. Il est incontestable que cette situation causait un préjudice financier à la société Maisons sans frontières exposée, dans le même temps, à la pression des clients en attente de livraison de leurs maisons. Après avoir procédé à la réception des villas inachevées, la société Maisons sans frontières a confié à d'autres opérateurs, le soin de finir les travaux inachevés. C'est alors

nir sa demande en paiement de cette somme. Depuis lors, un litige opposant les parties donne lieu à un marathon judiciaire».

Le marathon judiciaire va conduire les deux parties devant le Tribunal de commerce, le Tribunal de grande instance et la Cour d'appel de Pointe-Noire, jusqu'à la Cour suprême saisie par la société Maisons sans frontières, et qui a rendu un arrêt en date du 23 janvier 2014, pour casser et annuler, en toutes ses dispositions, l'arrêt rendu par la Cour d'appel de Pointe-Noire sur cette affaire.

«Cet arrêt de la Cour suprême du Congo avait été déféré à la censure de la Cour commune de justice et d'arbitrage de l'OHADA par la Société Elco construction; cette saisine a donné lieu à un arrêt du 17 décembre 2015 rendu par la Cour commune de justice et d'arbitrage de l'OHADA, déclarant nul et non avenue l'arrêt de la Cour suprême du 23 janvier 2014.

Suite à cet arrêt, la société Maison sans frontières a saisi la Cour commune de justice et d'arbitrage de l'OHADA d'un pourvoi contre l'arrêt civil de la Cour d'appel de Pointe-Noire du 22 mars 2013, conformément aux dispositions de



Direction générale
Caisse nationale de sécurité sociale

Droit de réponse de la Direction générale de la C.n.s.s, suite à l'article publié dans La Semaine Africaine n°3587 du 29 avril 2016, intitulé: «Mme Léonie Dzama, une leader exceptionnelle du sérail de la sécurité sociale»



Dans votre parution n°3587 du vendredi 29 avril 2016, page 8, rubrique société, titre: «Mme Léonie Dzama, une leader exceptionnelle du sérail de la sécurité sociale», vantant les mérites de celle-ci, pour avoir, entre autres, rehaussé le taux de recouvrement des cotisations de la C.n.s.s du simple au double et fait de cet organisme un organe de développement national.

La Direction générale de la C.n.s.s marque son étonnement et son indignation pour de telles allégations mensongères, car c'est depuis 2007 que le staff de la C.n.s.s, dans la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de sécurité sociale, sous la conduite de sa tutelle et de son Conseil d'administration, a enregistré et continue d'enregistrer de meilleures performances, en payant, chaque année, l'ensemble des prestations sociales, à la grande satisfaction des bénéficiaires des prestations. Cette dame n'ayant assumé les fonctions de directrice de recouvrement que de mai 2010 à avril 2015.

Aussi, la Direction générale de la C.n.s.s rappelle que Mme Léonie Dzama, mise à la retraite, a été relevée de ses fonctions, au mois d'avril 2015, pour fraudes organisées avec la complicité de certaines entreprises et fait l'objet, à ce jour, de poursuites judiciaires, tant au niveau de Pointe-Noire que de Brazzaville.

La direction générale de la C.n.s.s déplore le fait que de telles informations sur son fonctionnement n'aient été vérifiées et recueillies à la source. Si cet article correspond à votre ligne éditoriale, rien ne vous affranchit de l'obligation de livrer l'information vraie.

Evariste ONDONGO
Directeur Général de la CNSS

COMMUNIQUE NECROLOGIQUE

Mme MAFOUTA née Mayinguidi Elisabeth Zola Bikindou Doc-trovée Matadi-Marjorie



Ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès de leur sœur, mère, tante et grand-mère, NIENGUE Germaine, survenu le jeudi 24 avril 2016, au C.h.u de Brazzaville.

Les obsèques se dérouleront le mardi 10 mai 2016, au village de Moutampa (Mabassa). La veillée se tient au quartier Cataractes (Arrêt Le Manguier ou Clovis).
- 9H00 : levée du corps à la morgue municipale du Chu de Brazzaville, pour l'église de l'Armée du salut (poste de Plateau des 15 ans de Brazzaville);
- 13H00 : départ pour le village Moutampa;
- 16H : retour pour Brazzaville et fin de la cérémonie.

Brasco (Brasseries du Congo)

Et voici «Petite ya quartier», le format 50 centilitres de Primus !

La société Brasco (Brasseries du Congo) a procédé, mercredi 20 avril 2016, à l'hôtel Ledger, à Brazzaville, au lancement du nouveau format Primus 50 centilitres, baptisé: «Petite ya quartier». C'était lors d'une soirée riche en couleurs, présidée par M. Vincent Lavarini, Directeur marketing et commercial de Brasco, et animée par des artistes comédiens et musiciens de la place: Fortuné Batéza, l'orchestre «Les Anges» de Brazzaville, Mix Afro-Beat. La liste n'est pas exhaustive. Le public, constitué des agents de Brasco, des distributeurs et consommateurs des produits Brasco, était très branché. Selon M. Vincent Lavarini, l'abition de Brasco a toujours été de satisfaire ses consommateurs, en leur apportant ce qui existe de meilleur sur le marché.

Pourquoi le nouvel embouteillage de Primus 50 Cl a-t-il été baptisé «Petite ya quartier»? Moultes études de marché ont révélé que «les consommateurs congolais attendaient un peu plus de Pri-



Un échantillon des consommateurs.

(450 F. Cfa, ça va être la bouteille de bière la moins chère sur tout le marché de ce produit au Congo». Quelques consommateurs et consommatrices, sur le lieu de l'évènement, n'ont pas caché leur satisfaction, en rapport avec le goût et le nouveau conditionnement de cette bière. «Je suis consommateur de la bière Primus, depuis des lustres. Mais, j'ai l'impression qu'en buvant Primus, dans ce nouveau

correspondre à leur image.

La marque, jusque-là introuvable en petit modèle, va créer de la demande; développer de nouveaux modes de consommation et accroître les ventes; vendre un produit de haute qualité, gage de la marque Primus; gagner de l'argent, d'une part, du fait que les ventes vont s'améliorer dans le segment de bière



Vincent Lavarini.



Les invités esquissant quelques pas de danses.



Des bouteilles de «petite ya quartier»



Des casiers conditionnant «petite ya quartier».



Une affiche.

mus, leur bière leader. Le moment est donc venu de la rendre plus moderne, fashion et dynamique. Voilà pourquoi nous leur proposons un produit plus adapté, plus prestigieux, à la notoriété nationale renforcée», selon un communiqué de presse des Brasco.

Le nouveau format «Petite ya quartier» est une bouteille de 50 Cl, qui coûte 450 F. Cfa. Les avantages de Primus, dans son nouveau format, «Petite ya quartier» ont été évoqués par M. Vincent Lavarini: un look très «joli», une bière qui «ne coûte pas cher

format, son goût devient de plus en plus suave. C'est vraiment un bonheur pour moi»; «le goût est le même. Mais, c'est la bouteille qui m'attire. C'est un bon design»; «une bière un peu légère, et par rapport à la quantité, je me retrouve»; «l'emballage est très beau. J'en suis attirée», ont-ils déclaré.

Autres avantages, grâce à la Primus 50 Cl, les clients de Brasco pourront attirer de nouveaux consommateurs, car ils connaissent déjà la marque et ont confiance en sa renommée nationale, et recruter de nouveaux consommateurs, parce que le produit va

standard, mais également parce que la marge du produit sur le casier de 50 Cl est très intéressante. Pour cela, les Brasco recommandent les prix ci-après:

- Prix sortie usine TTC/casier de 24 bouteilles: 6619 F. Cfa;
- Prix de vente grossiste/casier: 7800;
- Prix de vente détaillant TTC/casier: 9000 F. Cfa;
- Prix détaille/bouteille: 450 F. Cfa.

In fine, Vincent Lavarini a souhaité longue vie à Primus «Petite ya quartier».

Pour une compréhension de la mission des laïcs dans la société

Notre siècle se caractérise par l'individualisme et le manque de vrais engagements dans la «*maison commune*». On peut parler sans risque de se tromper de crise d'engagement. L'individualisme, le manque d'attention à l'autre et le «*péché de l'indifférence*» en seraient les causes. Le Pape François parle de «*la mondialisation de l'indifférence*» pour souligner justement cet individualisme caractérisé. Par manque de vraie culture chrétienne, certains chrétiens s'enferment dans une culture fiévreuse reliant la personne sur elle-même. Y aurait-il un dilemme entre la foi et l'engagement sociopolitique? Il nous semble que la foi engage à se risquer sur le terrain de la solidarité et à la construction du bien-être social.

C'est souvent pendant des situations difficiles et de manque de paix que nous cherchions de vraies solutions, même si celles-ci ne sont parfois qu'éphémères. Il faudrait peut-être dire que c'est le «*phénomène de contraste*» dû à la crise qui pousse à chercher des moyens pour sortir de la turpitude. Les injustices, le manque de paix et d'unité poussent à penser au bien. Aussi, sentons-nous ardemment le désir de reconstruire l'unité. Il est normal que l'Église s'implique dans ces cas dans la construction de l'œuvre commune. Cela fait partie de sa mission; œuvrer pour la paix et l'unité. Si pour certains, son silence apparaît coupable, pour d'autres, elle a sa place dans la sacristie. L'on pense souvent entendre la voix des hommes d'Église mais sans penser à l'agir des laïcs dans l'espace public. Si on ne sent pas leur «*être-au-monde*», ils oublient eux-mêmes la mission spécifique qui leur incombe de par leur sacerdoce commun. En vérité, l'écoute de la Parole de Dieu nous exige le témoignage. Celui-ci, en effet, se traduit de plusieurs façons dans l'histoire humaine. Malgré la crise d'un véritable engagement dans la chose publique, nos divers engagements dans la vie de nos familles comme dans la vie de la cité pourraient avoir un lien avec notre vie de foi. Ainsi, il est important que les chrétiens expriment la motivation de leur foi comme

motif de leur entreprise dans «*la maison commune*». Il ne faudrait pas perdre de vue la double dimension spirituelle et séculière dans la vie chrétienne. Celle-ci se vit dans l'histoire. Le Concile Vatican II utilise la terminologie «*caractère séculier*» (LG, n° 31) pour parler du monde comme lieu de réalisation de la mission spécifique des laïcs. Ceux-ci, qui ne sont pas exclus de la collaboration à l'organisation ecclésiale, ont en plus une mission dans le monde. Au vrai, le principe d'unité de la vie chrétienne est de rigueur. Il n'y a pas de vie spirituelle qui ne puisse assumer l'épaisseur de l'histoire humaine ou qui soit sans chair. Elle prend en compte les exigences de la vie de ce monde. Autrement dit, la vie séculière est le lieu même de l'expression de la foi chrétienne. Ainsi, elle se vit dans une histoire humaine avec tout ce qu'elle comporte comme secteurs d'activités. À la différence des religieux et ministres de l'Église, les laïcs participent à la mission de l'Église selon leur «*condition propre*». Il va sans dire que le témoignage chrétien ne se rend que dans la société et par une vraie contribution à la recherche d'une vie plus juste, humaine et fraternelle, dans l'esprit de la construction du vivre-ensemble. Nous devons distinguer la vie spirituelle de celle séculière mais sans les séparer. C'est dans le monde que vivent les chrétiens, même si leur espérance dessine un



Père Barthel Christel GANAO.

autre horizon. Au cours de l'histoire, les chrétiens ne sont jamais restés indifférents face à la complexité et à la multiplicité des situations auxquelles la société était confrontée. Au prix de beaucoup d'efforts et ce, malgré certains abus liés à la tentation du pouvoir chez des hommes d'Église comme chez des princes, on voit ces deux aspects toujours liés et inséparables, de l'époque de Constantin jusqu'au Moyen-Âge. Dans son exhortation aux fidèles laïcs, le saint Pape Jean Paul II insistait sur cet aspect de l'unité de la vie chrétienne. En clair, le Pontife voulait faire comprendre qu'il ne peut y avoir deux vies dans une seule existence humaine; une spirituelle et une autre «*séculière*». Il faut dire que la première ne peut aller sans la seconde. Elle va, en effet, avec la vie familiale, le travail, l'engagement dans tel ou tel domaine de la société. Aussi, le Pape rappelait-il: «*Tous les secteurs de la vie laïque, en effet, rentrent dans le dessein de Dieu, qui les veut comme le lieu historique de la révélation et de la réalisation de la charité de Jésus-Christ à la gloire du Père et au service des frères*» (Jean Paul II, Exhort. apost. post-synodale *Christifideles laici*, n°59). En fait, le Concile Vatican II dont nous n'avons pas encore fini de nous approprier la richesse avait déjà défini le champ d'action des laïcs dans la mission. C'est

à juste titre qu'orientant leur mission, il écrivait: «*les laïcs exercent leur apostolat multiforme tant dans l'Église que dans le monde. Dans l'un et l'autre cas leur sont ouverts divers champs d'action apostolique. Nous nous proposons de rappeler ici les principaux d'entre eux: les communautés ecclésiales, la famille, les jeunes, les milieux sociaux, les secteurs nationaux et internationaux*» (Concile Vatican II, Décret sur l'apostolat des laïcs *Apostolicam actuositatem*, n° 9)

Somme toute, la vie chrétienne est à saisir dans sa globalité comme un tout unique dans lequel le spirituel et le séculier vont ensemble, le premier éclairant le second. La Parole de Dieu, en effet, exige de vivre son engagement dans l'Église comme dans la société avec la même foi et la même force venant de l'Esprit Saint. Face à la tentation séparatiste qui hante certains intellectuels et laïcistes, il semble légitime de réaffirmer que l'engagement du fidèle laïc dans la vie ecclésiale comme dans son existence en famille et dans bien d'autres domaines temporels, éclairé par sa foi, fait partie intégrante de sa vie chrétienne comme au début du christianisme. D'ailleurs, la prière constitue l'un des fondements de l'engagement chrétien dans la vie sociétale. Nous pouvons alors conclure avec Balthasar: «*l'éthique et la mission mondiale des chrétiens aient de soi une dimension politique ou sociale, est un fait reconnu depuis les premiers temps de l'histoire de l'Église. Déjà au temps des persécutions par l'empire romain, les chrétiens se sentaient responsables du bien de cet empire dans leur prière et leur engagement de vie*» (H. U. von BALTHASAR, *Aux chrétiens incertains*, coll. «*Le sycamore*», Paris, Lethielleux, 1980, p. 123).

Barthel Christel GANAO, pss
Professeur permanent de théologie morale.
Grand Séminaire de théologie Card. Emile BIAYENDA

Cette semaine au Vatican

«Les militaires sont des instruments de réconciliation; des semeurs de paix»

Il y avait quelques 70.000 hommes et femmes, entre gendarmes, policiers et militaires du monde entier, qui ont pris part samedi Place Saint-Pierre au jubilé des militaires. Le Pape François leur a rappelé, au cours de l'audience générale jubilaire qui se tient une fois par mois, que «*Dieu ne se résigne jamais à la possibilité qu'une personne reste étrangère à son amour, à condition bien sûr de trouver en elle quelque signe de regret pour le mal accompli*». Le Saint-Père a souligné qu'en péchant nous nous éloignons de Dieu; et que de pèlerin sur cette terre, nous passons à hommes errant. En cette Année de la Miséricorde les militaires sont donc appelés, eux aussi, à «*faire l'expérience de la réconciliation avec Dieu (qui) permet de découvrir la nécessité d'autres formes de réconciliation: dans les familles, dans les rapports interpersonnels, dans les communautés ecclésiales comme également dans les relations sociales et internationales*». Le Saint-Père leur a lancé: «*Vous êtes des instruments de réconciliation, des constructeurs de ponts et des semeurs de paix. Vous êtes en effet appelés non seulement à prévenir, gérer, ou mettre fin aux conflits, mais aussi à contribuer à la construction d'un ordre fondé sur la vérité, sur la justice, sur l'amour et sur la liberté*».



Le Pape François au cours de l'audience jubilaire des militaires et policiers samedi dernier, Place Saint-Pierre.

Toujours pendant la semaine, le Pape François a adressé une lettre au cardinal Marc Ouellet, préfet de la Congrégation pour les évêques en sa qualité de président de la Commission pontificale de l'Amérique latine; lettre dans laquelle le pape synthétise sa pensée sur le rôle et la place des laïcs dans l'Église. «*Les laïcs sont des protagonistes de l'Église et du monde*»; «*ce n'est pas le pasteur qui doit dire au laïc ce qu'il doit faire et dire, il le sait bien et mieux que nous: personne n'a été baptisé prêtre ou évêque*». Paroles fortes qui ont souligné que l'Église ne devait pas servir des laïcs, mais les servir: «*Oublier que l'Église n'est pas une élite de prêtres, consacrés et évêques, et que nous formons tous le Saint Peuple de Dieu comporte de nombreux risques*», a dit le Saint-Père qui a mis en garde contre le danger du cléricisme et de la confusion des rôles; un laïc n'est pas un prêtre, a-t-il insisté. Au cours de sa messe matinale dans la Chapelle de la Maison Sainte Marthe, au Vatican vendredi, le Pape François a exhorté à une vie claire et limpide à la suite du Christ. Pas de double-vie qui engagerait un pied dans la lumière et un autre dans les ténèbres. «*Nous avons un Paraclet, une parole, un avocat, un défenseur auprès du Père: c'est Jésus-Christ, le Juste. C'est Lui qui nous justifie et qui nous donne la grâce. Si toi tu as un péché, regarde ceux qui t'attendent pour te pardonner. Toujours. Parce que Lui, le Seigneur, est plus grand que nos péchés*», a réaffirmé le Saint-Père. Enfin, toujours vendredi, au Vatican, le Saint-Père s'est adressé au monde de la santé lorsqu'il rencontrait quelques 700 professionnels et bénévoles venus prendre part à une conférence de deux jours sur les progrès de la médecine dans la lutte contre le cancer. Il leur a recommandé de garder à l'esprit trois préoccupations précises: sensibilisation, recherche et surtout accès aux soins. Dans le cadre des sciences de la vie et des sciences médicales, sont nécessaires des parcours interdisciplinaires qui réservent «*un espace à la préparation humaine, avec une référence fondamentale à l'éthique*» et «*une attention constante aux questions morales*», a-t-il ajouté. Avec ses expressions fortes de toujours, le Pape a indiqué qu'il fallait opposer «*à la mondialisation de l'indifférence, la mondialisation de l'empathie*».

Albert S. MIANZOUKOUTA

Congrégation du Saint Esprit (diocèse de Pointe-Noire) Père Marcel Ntsika inhumé au cimetière catholique de Loango

Rappelé à Dieu, mercredi 13 avril 2016, à la suite d'une maladie, père Marcel Ntsika, spiritain, a été inhumé mercredi 20 avril 2016, au cimetière catholique de Loango, après la messe de requiem en la cathédrale Saint Pierre Apôtre de Pointe-Noire, célébrée par Mgr Daniel Mizonzo, évêque de Nkayi, président de la C.e.c (Conférence épiscopale du Congo) et concélébrée par NN.SS. Louis Portella Mbuyu, évêque de Kinkala, Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma et par une cinquantaine de prêtres dont les abbés Alain Loemba Makosso, Désiré Ntsouari et le père Gabriel Bodiong, respectivement, vicaires généraux de Pointe-Noire, Nkayi et Gamboma, les pères Matthieu Bililou, curé de la paroisse Saint André Kaggwa de Mbot, Yves Isidore Nzoussi, supérieur de la province spiritaine du Congo, etc.



Père Marcel Ntsika.

Qui était le père Marcel Ntsika?

Né le 12 août 1954 à Kimbousi (Mouyondzi) au Congo, père Marcel Ntsika était vicaire à la paroisse Saint André Kaggwa de Mbot dans le diocèse de Pointe-Noire. Après sa formation, de 1971 à 1976, au Petit séminaire de Loango, il est envoyé au Grand séminaire de Nkolbison à Yaoundé (Cameroun) de 1976 à 1980 et il fait le noviciat, de 1982 à 1983, à Mbalmayo, au Cameroun, où il prononce ses premiers vœux le 8 septembre 1983. De 1983 à 1987, il est étudiant au

Grand séminaire de théologie Cardinal Emile Biayenda, à Brazzaville, et le 30 septembre 1987, il prononce ses vœux perpétuels dans la congrégation du Saint Esprit. Ordonné prêtre, le 6 décembre 1987, à Brazzaville, il est envoyé, au Cameroun, comme vicaire à la paroisse Saint-Pierre de Kong-Essos à Yaoundé de 1987 à 1990 et il est en même temps aumônier de prison et des enfants de la rue. De 1990 à 1992, le père Marcel Ntsika est curé de la paroisse Sainte Brigitte d'Epena, dans la préfecture de La Likouala, au Congo. Missionnaire, il travaillera successivement dans plu-

sieurs paroisses, notamment Sainte Odile de Zanaga, tout en résidant dans la communauté de Sibiti, Saint Michel Nkembo de Libreville (Gabon), Saint Louis de Port-Gentil (Gabon). De 2000 à 2002, il subit un recyclage à l'Ucao (Université catholique d'Afrique de l'Ouest) à Abidjan (Côte-d'Ivoire), avant de reprendre sa vie missionnaire dans les paroisses de Mouanda puis Lambaréné. Après 18 ans de mission au Gabon, le père Marcel était affecté au Congo, à partir de 2013. C'est à Lambaréné proche de Libreville qu'il va devenir «*Le Grand Missionnaire des Lacs*»

faisant l'admiration de tous les villages riverains. «*Ma Ntsika*», comme aimait-on l'appeler, a beaucoup aimé cette pastorale des villages pauvres, malgré sa santé chancelante. Sa simplicité de cœur, sa bravoure et son zèle apostolique resteront des éléments déterminants de la vie du père Marcel Ntsika. Malgré son caractère fougueux et combatif, il a fait un travail énorme d'écoute des malades. C'était un nganga-Nzambi pour l'Église du Gabon. Son humour l'aidait à dépasser ses humeurs. Son talent d'animateur et de rassembleur demeurera auprès de tous ceux qui l'ont connu. Dans son homélie, père Yves Isidore Nzoussi s'appuyant sur la prière sacerdotale de Jésus, a fait ressortir la particularité du travail missionnaire abattu par le prêtre défunt en affirmant: «*Par sa consécration à la vie religieuse dans la famille spiritaine et par son ministère sacerdotal, il a servi son Maître et Seigneur Jésus-Christ sans relâche. Il a conduit tant d'hommes et de femmes à Dieu par la parole et par les sacrements; il a accompagné des malades*».

Gislain Wilfrid BOUMBA
(Sur les notes du père Yves Isidore Nzoussi, supérieur de la Province spiritaine du Congo)

NÉCROLOGIE

L'abbé Brice Armand Ibombo, secrétaire général de la C.e.c (Conférence épiscopale du Congo), au nom de Mgr Daniel Mizonzo, président de la C.e.c, et des évêques du Congo, a la triste douleur d'annoncer le retour vers la maison du Père de papa Gaston NDENGUE, père de Mme Liliane NDENGUE, chargée des relations publiques et du protocole au niveau de la C.e.c. Décès survenu, le lundi 2 mai 2016, au Chu-B (Centre hospitalier et universitaire) de Brazzaville.



La veillée mortuaire se tient au n°3 de la rue Marie Bella à Mikalou (arrêt de bus: La Ferme ou Emeraude). La suite du programme sera communiquée ultérieurement. *Veillons porter notre mère et sœur Liliane NDENGUE, ainsi que sa famille dans nos prières.*

Requiescat in pace, Amen!

Action humanitaire

Les populations victimes des inondations ont bénéficié de leurs cautions locatives

Plusieurs chefs de ménages de Brazzaville et de Pointe-Noire ont reçu il y a peu, du Ministère des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité, la caution locative suite aux inondations et ensablement causés par des pluies diluviennes tombées dans les localités précitées courant novembre et décembre 2015.

A Brazzaville, c'est le centre de réadaptation professionnelle des personnes handicapées, situé dans l'enceinte de l'Institut des jeunes sourds, qui a servi de cadre à la remise de cette caution locative, laquelle a été saluée, au demeurant, par les familles bénéficiaires, c'est-à-dire celles ayant eu des maisons totalement détruites et ensablées, et contraintes de déménager. Les activités de prise en charge de ces populations victimes des inondations enregistrées dans la capitale ont concerné deux arrondissements de Brazzaville: 7 Mfilou-Ngamaba, avec 57 familles, et 6 Talangaï, avec 78 familles, soient 1.340 personnes. S'adressant à la population lors du lancement de cette opération, le 15 mars 2016, Mme Alice Tsoumou Gavouka Mpili a expliqué ainsi ce geste aux responsables de ménages victimes: «notre Ministère ne s'occupe pas des constructions des maisons. Il s'occupe des aides. Vous avez une idée sur comment nous avons fonctionné pendant la tragédie du 4 mars 2012. Notre part de responsabilité est de mettre à votre disposition la caution locative de 300.000 F. Cfa, pour vous permettre de payer au moins 6 mois de loyer.» Les 135 familles recensées ont bénéficié, au total, du Ministère des affaires sociales de l'action humanitaire de 40.500.000 F. Cfa.

La Directrice générale de l'action humanitaire a rassuré, par ailleurs, l'assistance qu'il n'y aura pas d'oubliés. Toutes les familles qui avaient perdu totalement leur maison seront prises en charge. «L'œuvre humaine n'a jamais été parfaite, a-t-elle rappelé, avant de poursuivre: «cependant commençons, d'abord, avec ceux qui ont été certifiés et on verra dans quelle condition prendre en ligne de compte les autres», a-t-elle conclu. La plupart des bénéficiaires, qui commençaient à douter vu le temps pris par le Ministère pour gérer ce dossier humanitaire, n'ont pas caché leur satisfaction. «Ma maison a été ensablée pendant la pluie. Aujourd'hui, ma femme et les enfants sont au village, en attendant que je trouve les moyens nécessaires, pour les reloger à Brazzaville. Avec cette cagnotte que nous a donnée le gouvernement, je vais essayer de voir ce qu'il y a à faire. En tout cas, ce geste m'a grandement surpris», a réagi Jean Claude Mbani Mavoungou, victime bénéficiaire habitant le quartier 704 Ngambio, à Mfilou, dans le septième arrondissement de la capitale. Elie Gampo, jeune du quartier 67 de Talangaï, qui pendant cette nuit inoubliable s'est retrouvé dans la rue, à cause de la destruction de leur maison, s'est réjoui du geste et entend poursuivre le remblaiement des parcelles qu'il avait com-



Un bénéficiaire en train de compter son argent après avoir été servi.

mencé dans le quartier, avec des amis. «Je suis logé depuis chez un ami. Nous avons commencé depuis quelques semaines à remblayer nos parcelles. Nous le faisons, afin de surélever les murs de nos maisons. Nous sommes en train de nous cotiser, pour solliciter les services de la mairie», s'est-il expliqué. De son côté, Bernard Bayoussoula, un vieux de Mfilou, habitant Ngamaba, s'est dit heureux d'avoir trouvé de l'argent, pour payer les deux mois de loyer d'autrui. «J'avais ma maison. Elle avait été détruite par les pluies de novembre 2015. Je ne croyais pas qu'un jour je pourrais redevenir locataire. Un vieux comme moi se remet encore à louer, et je dois deux mois de loyer. Je dois avec cet argent redorer mon image, en payant la maison d'autrui. Je suis vraiment heureux», a-t-il déclaré. Les pluies torrentielles qui se sont abattues à Brazzaville en novembre et décembre 2015 n'avaient pas épargné Pointe-Noire, la capitale économique. Dans celle-ci, il a plu jusqu'au mois de février

2016. D'où des inondations, des érosions et des ensablements dans certains arrondissements, notamment dans le 5ème arrondissement, Mongo Mpoukou; le 3ème, TiéTié, et le 1er, Lumumba, causant ainsi d'importants dégâts matériels et humains. Dans cette ville océane, 195 familles ont effectué le déplacement au siège de la circonscription d'action sociale de Mvoumvou, pour percevoir la caution locative tant attendue de 300.000 F Cfa. Une somme de 68.500.000 F Cfa a été mobilisée, au total, pour prendre en charge les familles victimes de ces pluies, soit 1.365 personnes ayant perdu leurs maisons. Débutée le 15 mars 2016, l'opération de prise en charge de ces populations a pris fin, le 22 mars 2016. Au total, 330 familles, soit 2.705 personnes ont été prises en charge dans les deux villes confondues, et plus de 100.000.000 F. Cfa ont été déboursés dans les localités sus mentionnées.

A. Patrick MASSAMBA

Plateforme Debout Handi pour un avenir meilleur

Les membres étaient invités à voter le candidat Denis Sassou-Nguesso

Dans le cadre de l'élection présidentielle du 20 mars, sous la houlette d'Hugues Boukélé, président de la plateforme Debout Handi pour un avenir meilleur, et en présence de: Jean-Claude Nzaba, Parfait Songo et Evelyne Essaba, respectivement premier, deuxième, et troisième vice-président, les membres de cette plateforme s'étaient réunis dimanche 13 mars 2016, à l'Institut des jeunes sourds, à Brazzaville. Pour sensibiliser les handicapés sur leurs droits et devoirs de vote et soutenir le candidat Denis Sassou-Nguesso à la présidentielle anticipée du 20 mars.



Hugues Boukélé.

Selon Hugues Boukélé, le Pnud (Programme des Nations unies pour le développement) Congo avait fait un constat en 2012, suivant lequel les personnes vivant avec handicap participaient peu au processus électoral. «Leur participation au scrutin a toujours été très faible. C'est pourquoi, nous sommes entrain de sensibiliser nos membres à aller voter massivement. Nous leur avons appris, ce jour, que le droit de vote est un droit qu'ils doivent s'approprier en tant que citoyen et c'est aussi pour eux un devoir. Ils doivent soutenir les réformes impulsées par le président de la République Denis Sassou-Nguesso; c'est lui que nous soutenons parce que la constitution du 6 novembre 2015, nous donne beaucoup d'avantage en ses articles 31, 234, 235. Donc, un conseil consultatif est prévu pour nous et des mesures sont prévues à l'article 31, cela est extraordinaire, nous ne pouvons pas rester silencieux devant ces réformes», a-t-il affirmé, avant de poursuivre que Debout handi veut changer la situation de la personne handicapée par la manière de faire: «Nous appelons nos membres à s'accrocher aux réformes faites en leur faveur. Nous sommes à l'entrée de la nouvelle République, nous ne voulons pas seulement accompagner les gens mais, nous voulons jouer notre rôle et prendre nos responsabilités. Nous avons fait un choix parce que les réformes impulsées par le chef de l'Etat nous ouvrent la voie à beaucoup de choses et nous profitent. Lui, il a pensé à nous, nous devons aussi penser à lui parce que depuis les années 60 quand nous faisons le bilan, c'est lui qui a beaucoup fait et réalisé certaines choses pour nous. Aujourd'hui, nous devons être attentifs et chercher à l'accompagner. Les personnes vivant avec handicap ne doivent pas rester en marge de toutes les avancées que nous sommes en train de constater.» Le président de la plateforme Debout Handi a ajouté, par ailleurs, que «le vote est, pour nous, un devoir citoyen, car nous sommes citoyens et devons accomplir ce devoir de vote. Un non voyant où un handicapé moteur, un malentendant où un albinos, ne peut pas rester à la maison le jour du vote. Nous représentons 10% de la population congolaise et sommes un électoral qu'on ne peut pas minimiser, et sur lequel on compte aussi. Donc, nous devons aller voter et cela nous est stipulé à l'article 29 de la convention relative aux droits des personnes handicapées.» Un autre point abordé au cours de cette réunion a été la vulgarisation du bulletin unique, pour permettre aux handicapés d'aller voter sans difficultés. Créée le 31 janvier 2016, la plateforme Debout handi pour un meilleur avenir se bat pour le bien-être des personnes handicapées toutes catégories confondues.

Alain-Patrick MASSAMBA

Etude de Maître Brislaïne KOUTOU
Notaire

Sise 55, rue MOE VANGOULA, immeuble SEKOU, en face du Café de Paris, marché plateau centre-ville, Pointe-Noire, Téléphone: 06 657 45 55/04 433 87 96

INSERTION LEGALE

« A.T & F CONGO »

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital de UN MILLION F. CFA

1, rue MASSOUVA, Tchimbamba Aéroport

Téléphone: 06 653 03 07

BP: 5 RCCM N° CG/PNR/16 B 978/Pointe-Noire

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Brislaïne KOUTOU, Notaire, le 02 mars 2016, dûment enregistré le 08 mars 2016, sous le folio 043/1, n° 1961, il a été constitué une société, ayant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle;

Objet: la société a pour objet, directement ou indirectement, en République du Congo, et dans tous autres pays:

- Assistance Technique;
- Formations HSE et production;
- Placement Techniciens expérimentés (Expatriés et locaux);
- Événementiel.

Et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et im-

mobilières, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes;

Dénomination sociale: «A.T & F CONGO»;

Adresse: 01, Rue MASSOUYA, quartier Tchimbamba aéroport; téléphone: 06 653 03 07; B.P: 5.

Administration: la Gérance est assurée par Monsieur Pierre François TCHITEMBO, pour une durée indéterminée;

RCCM: elle est immatriculée au RCCM sous le numéro CG/PNR/16 B 978.

Pour avis,

Le Notaire,
Maître Brislaïne KOUTOU



Projet de Renforcement des Capacités des Acteurs de la Filière piscicole au Congo (PRCAFFC)



RECRUTEMENT DE 7 ANIMATEURS

(Postes ouverts aux hommes et aux femmes) Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de Renforcement des Capacités des Acteurs de la Filière Piscicole (PRCAFFC), financé par l'Union Européenne dans les départements du Pool et de la Bouenza, l'ONG FPGR recrute 6 animateurs Conseillers-Piscicole (ACP) et 1 animateur Commercialisation et Structuration (ACS).

- Les postes sont basés à Mindouli dans le Pool.
- Etre de nationalité congolaise
 - Etre titulaire d'un BAC+2 en Agronomie, Sociologie où tout autre domaine lié au développement rural ;
 - Expérience d'au moins 3 ans dans le domaine des projets de développement, le domaine de la pisciculture est un atout ;

Merci d'envoyer votre CV et votre lettre de motivation indiquant clairement le poste pour lequel vous postulez et la prétention salariale aux adresses e-mails suivantes : d.bambara@apdra.org et fpgr_ong@yahoo.fr

Ou merci de déposer votre dossier de candidature en cas de copie en version papier au bureau du FPGR sis à Brazzaville, Case B-1288, Avenue Samba Dello, Centre sportif Makélékélé, derrière la morgue. Pour tout renseignement complémentaire appeler le +242 05 523 2821.

Date limite de dépôt des candidatures: Mardi 10 Mai 2016 à 17 heures. Seuls les candidats présélectionnés seront contactés.

RECRUTEMENT D'UN RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER (Poste ouvert aux hommes et aux femmes) Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet

de Renforcement des Capacités des Acteurs de la Filière Piscicole (PRCAFFC), financé par l'Union Européenne dans les départements du Pool et de la Bouenza, l'ONG FPGR recrute 1 Responsable Administratif et Financier (RAF).

Le poste est basé à Mindouli dans le Pool.

- Etre de Nationalité congolaise
- Titulaire d'un BAC+3 en gestion financière et administrative ou tout autre domaine lié à la gestion des ressources humaines et à la comptabilité;
- Très bonne maîtrise des procédures de l'union européenne, du droit du travail et de la législation Congolaise ;
- Expérience d'au moins 5 ans dans la gestion administrative et financière des projets ;
- Connaissance du milieu associatif et des ONG internationales
- Excellente maîtrise d'Excel et Word
- Excellent sens relationnel et bonne capacité organisationnelle, rédactionnelle et d'initiative ;

Merci d'envoyer votre CV et votre lettre de motivation indiquant clairement la prétention salariale aux adresses e-mails suivantes: d.bambara@apdra.org et fpgr_ong@yahoo.fr

Ou merci de déposer votre dossier de candidature en cas de copie en version papier au bureau du FPGR sis à Brazzaville, Case B-1288, Avenue Samba Dello, Centre sportif Makélékélé, derrière la morgue. Pour tout renseignement complémentaire appeler le +242 05 523 2821.

Date limite de dépôt des candidatures : Mardi 10 Mai 2016 à 17 heures. Seuls les candidats présélectionnés seront contactés.

BOURSE D'ETUDES

Denis Christel SASSOU NGUESSO - Edition 2016



**Destinée
aux élèves
et étudiants
issus de groupes
ou de milieux défavorisés**

La bourse DCSN prend en charge les frais de scolarité, l'hébergement, le transport, les frais de vie, la sécurité sociale et l'équipement informatique du lauréat.

Bacheliers
Session 2015-2016

Etudiants Bac+3

**Conditions d'éligibilité à la Bourse DCSN,
être âgés de**

- 17 à 22 ans au plus,
pour les détenteurs du Bac 2016
- 19 à 25 ans au plus,
pour les étudiants de niveaux BAC+3
- Avoir une moyenne générale
supérieure ou égale à 12

La Fondation privilégiera les études dans les filières scientifiques et techniques dans les écoles et universités d'excellence en partenariat avec elle.

RETRAIT ET DEPÔT DES CANDIDATURES
Du **lundi 25 avril** au **17 juin 2016 à 17h**

**N'attendez pas ! Déposez vos dossiers,
même avant l'obtention de votre diplôme**

Pour le dépôt de vos dossiers et pour plus d'informations, nous contacter :

Adresse : 35, Avenue des Trois Martyrs,
Moungali Brazzaville
Tél : +242 22 281 20 20 - +242 06 510 81 04
BP: 13135 Brazzaville
Courriel : info@perspectivesavenir.org
Site : www.perspectivesavenir.org
[facebook.com/FondationPerspectivesAvenir](https://www.facebook.com/FondationPerspectivesAvenir)



9^e édition du concours «Mathabrazza» Quatorze établissements ont affronté l'épreuve

Comme un oiseau, qui fait son nid, le rallye mathématiques du Congo, dénommé «Mathabrazza», partenaire du rallye mathématiques du centre, en France, poursuit son bonhomme de chemin. Il est à son neuvième épisode. C'est Jannick Trunkenwald, organisateur du concours, qui a lancé cette édition ayant mis en compétition 280 élèves de classe de Seconde scientifique de quatorze lycées nationaux et internationaux. Mardi 19 avril 2016, au collège Nganga Edouard, à Brazzaville. La cérémonie de proclamation des résultats et de remise des prix aux établissements lauréats se déroulera, le 12 mai, à l'I.f.c (Institut français du Congo), en présence des partenaires de cette édition, des chefs d'établissements et de nombreux élèves.



Jannick Trunkenwald.

Débuté en 2008, entre le lycée français Saint-Exupéry et le lycée d'enseignement général Pierre Savorgnan De Brazza, le concours Mathabrazza réunit, à ce jour, quatorze lycées de Brazzaville, Pointe-Noire et Kinshasa (R.d.c). Il s'agit des lycées Victor Augagneur, Charlemagne (Pointe-Noire), Saint-Exupéry, Emery-Patrice Lumumba, Pierre Savorgnan De Brazza, Chaminate, Nganga Edouard, Dom Elder Camara, lycée assidu au concours, Antonio Agostino Neto, Thomas Sankara, l'Ecole militaire préparatoire général Leclerc, et le lycée de Nganga Lingolo, qui a rejoint, cette année, le concours (Brazzaville). A ces établissements s'ajoute le lycée français Descartes de Kinshasa. Comme son nom l'indique, Mathabrazza est une compétition ayant au centre les mathématiques. Ce concours est destiné aux élèves de seconde scientifique, lesquels affrontent des exercices, en travaillant en groupe de vingt par école.

Ces épreuves développent en eux l'esprit de travail de groupe et l'éveil pédagogique. C'est un atout pour ces jeunes appelés à intégrer le monde professionnel. Pour l'organisateur, l'épreuve Mathabrazza, se définit

unique, laquelle sera corrigée par un comité de correction mixte. S'exprimant sur les objectifs du rallye, Jannick Trunkenwald a déclaré: «Il s'agit d'une opération d'envergure qui réunit les élèves de divers

raisonnement. C'est même ça l'essence des mathématiques. L'intérêt du dispositif a permis son maintien». Le rallye Mathabrazza a permis de réunir deux systèmes différents dans leur pratique; les lycées nationaux et internationaux. Du côté des enseignants, le rallye a permis la mise en place d'une plateforme de travail, pour un développement mutuel. Comme les années précédentes, la neuvième édition est soutenue à la fois par des partenaires institutionnels et privés: l'A.e.f.e (l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger), l'ambassade de France au Congo, avec le service de coopération et d'action culturelle, l'Académie d'Orléans tour, en France, structure productrice des épreuves officielles du concours Mathabrazza, la Sclog (Société commune de logistique), la radio Mucodec, pour la couverture médiatique, etc.

Esperancia
MBOSSA-OKANDZE



L'organisateur supervisant l'épreuve.

comme un dispositif expérimental qui travaille en particulier sur la pédagogie du travail en groupe. Les élèves par équipe de vingt doivent produire une composition

horizons. Ces exercices imposent aux élèves un effort de réflexion inhabituelle. C'est une épreuve qui rappelle aux élèves que les mathématiques, c'est du

GX INTERNATIONAL

- Express National International
- Fret Aérien & Maritime
- Douane & Transit
- Logistique

Notre devise
ALLER LOIN

SERVICE COMMERCIAL

Pointe-Noire : Rond point Kasai (Dakr 04 07)
Tél : (+242) 053010238 / 055504675

Brazzaville : 03 Av Cardinal emile Biyenda (face à la Marine)
Tél : (+242) 055501875 / 055503073

www.gxinternational.net Nos partenaires: UPS, DHL, SAP, etc.

Communiqué Nécrologique

Programme relatif aux obsèques de M. Armand Landry BISSOKO



09h00: Levée de corps à la morgue municipale de Brazzaville;
10h00: Recueillement au domicile familial, sis au n°60, rue Haoussas, à Poto-Poto (en face du Psp, ex-gendarmerie);
11h30: Départ pour l'église;
12h00: Messe de requiem en la Basilique Sainte Anne du Congo;
13h30: Départ pour le cimetière privé Bouka;
14h30: Inhumation;
16h30: Retour au lieu de la veillée et fin de la cérémonie.



Programme de Restructuration et de Mise à Niveau de l'Afrique Centrale

Appel à candidature pour la sélection de consultants/bureaux d'études

Le Programme de Restructuration et de Mise à Niveau de l'Afrique Centrale (PRMN) est un programme piloté par la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) en coordination avec la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), financé par l'Union européenne et mis en oeuvre par l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI).

Dans le cadre de la mise en oeuvre du PRMN en République du Congo, l'ONUDI lance un appel à candidature pour sélectionner des consultants et/ou bureaux d'étude résidents en République du Congo, qui pourront bénéficier de formations complémentaires. Ils seront éventuellement appelés dans une seconde phase à accompagner les experts interna-

tionaux dans le cadre de la mise en oeuvre des activités du programme et de l'appui aux entreprises.

Les critères de sélection sont les suivants:

- Etre résident en République du Congo;
- S'engager à suivre les formations ainsi qu'à mettre les acquis de la formation au profit des entreprises bénéficiaires du PRMN, suivant les missions qui seront confiées.
- Avoir une expérience pratique d'au moins 5 ans dans les domaines suivants: Agro-industrie, textile/habillement, cuir et peaux, mécanique, chimie, management de la qualité, normes ISO, finances et commerce/stratégie export, entrepreneuriat, chaînes de valeurs, droit des affaires,

marketing, finance...;

- Avoir un diplôme d'ingénieur, finances, économie ou équivalent (Bac +4 minimum);

- La maîtrise du français, à l'oral et à l'écrit est indispensable. La maîtrise de l'anglais et de la langue officielle de la République du Congo constitue un atout.

Les candidats intéressés et répondant aux critères ci-dessus, sont invités à transmettre, par voie électronique, (E-mail: T.CHAIB-CHERIF@unido.org) un dossier de candidature, comprenant une lettre de motivation et un Curriculum Vitae détaillé, au plus tard le 31 mai 2016 à 16h00, avec la mention: «Candidature Consultant PRMN».

Il ne sera répondu qu'aux candidatures répondant aux critères requis. L'ONUDI s'attache à promouvoir l'égalité des sexes. En conséquence, les femmes sont vivement encouragées à se porter candidates.

Tournoi non-stop de handball

En hommage aux entraîneurs
Dytho et Nkouka "Billy"

Un tournoi non-stop s'est déroulé, samedi 30 et dimanche 1^{er} mai 2016, au Stade d'Ormano. Une initiative des dirigeants de la section handball de l'A.S.I.C (Association sportive Inter Club), en hommage aux entraîneurs Théodore Pierre Dytho et Bernard Nkouka "Billy", qui ne sont plus de ce monde.

Autour des dirigeants de l'ASIC et de la section handball de cette association sportive, il y avait des invités de marque et les responsables des formations de Brazzaville. Mais aussi, les anciens compagnons des illustres disparus, notamment ceux ayant remporté avec eux la Coupe d'Afrique des clubs champions, en septembre 1984, à Dakar (Sénégal): Emmanuel Eta-Onka (président de l'équipe), Jean Nanti, Antoine Bisseyou, Tsoumou, Makino "Wello", Célestin Mpoua, Djibril Mouyoki, Franklin Nganga-Loucas, notamment. A la barre des Algériens d'IRB (15-11), qui avaient, largement, les faveurs du pronostic, en finale. Ce tournoi était doté de trophées. Etaient en lice: Inter Club 1 et 2, Etoile du Congo, Pétro-Sport, en hommes, Inter Club, CARA, Abo-Sport et DGSP, en dames.

Abo-Sport et Etoile
du Congo intouchables!

Les matchs ont été organisés en continu. Mais, en deux mi-temps de vingt minutes seulement, chacune. Samedi, Inter Club 2 et Etoile du Congo ont ouvert le bal, en hommes. Les Stelliens ont plié leurs hôtes: 19-16.



La capitaine d'Abo-Sport brandissant le trophée mis en jeu pour la version dames.

Inter Club et CARA, en dames, ont pris le relais. Pour se séparer par la victoire des Aiglons: 14-16.

Sur ces entrefaites, Pétro-Sport et Inter Club 2 les ont remplacés sur le plancher. Ni vainqueur, ni vaincu: 14-14.

Au quatrième match, Abo-Sport effectuait sa première sortie. Elle a été victorieuse, aux dépens de la jeune formation de DGSP qu'il a chargée de buts: 23-10.

Le dernier match de la journée a permis à l'Etoile du Congo d'aligner son deuxième succès, aux dépens d'Inter Club 1 (16-15).

Dimanche 1^{er} mai, tout a commencé par une messe d'action de grâce, en l'église Notre-Dame de l'Assomption. C'est après seulement que les hostilités ont repris au Stade d'Ormano. Où, en premier match, Etoile du Congo a

disposé de Pétro-Sport, par 18-10. CARA et DGSP leur succédaient. La première équipe citée l'a emporté par 20-18.

Le duel entre les deux formations masculines d'Inter Club a tourné à l'avantage de l'équipe fanion, victorieuse par 18-11.

En dames, Inter Club et DGSP ont entretenu le suspense. Un écart de deux buts a permis à l'Inter Club de se débarrasser de sa jeune rivale: 17-15. Abo-Sport, à son tour, a infligé sa première défaite du tournoi au CARA, en l'emportant par sept buts d'écart (19-12).

Entre les hommes d'Inter Club 1 et de Pétro-Sport, bien que âprement disputé, le match a tourné au profit des militaires: 16-12.

Enfin, Abo-Sport a littéralement dominé Inter Club, en dernier match: 23-16.

Abo-Sport, dames, et Etoile du Congo, hommes, invaincus, ont donc remporté le tournoi.

Pierre Théodore Dytho et Bernard Nkouka "Billy", dont on rappelle les mémoires par l'organisation du tournoi de l'ASIC, sont décédés, respectivement, en octobre 2008 et le mai 2011, à Brazzaville... «*Ils ont été, pour les uns et les autres, un modèle de fidélité et de partage, de fair-play, des joueurs, puis entraîneurs hors du commun*», a rappelé Césaire Ndzota, président de la section handball d'Inter Club. «*Nous venons de poser le premier pas, en instituant un tournoi en leurs noms. Demain, avec l'aide des autres, nous ferons autant pour d'autres disparus. Nous n'oublierons personne*», a-t-il poursuivi...

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

Championnat national d'élite Ligue 1

L'Etoile du Congo
monte en flèche!

La phase aller du championnat national d'élite Ligue 1 a attaqué son dernier virage. On a livré, dimanche 1^{er} mai, au Stade Massamba-Débat, deux des quatre derniers matchs qui ont permis à l'Etoile du Congo de poursuivre ce que ses supporters ont baptisé "Opération trois points" consistant à gagner tous les matchs restants. Seul l'A.C Léopards l'a freinée, lors de ses dix dernières rencontres.

En épinglant l'A.S Kimbonguélé (2-1), V.Club Mokanda de Pointe-Noire a encore glané trois points qui lui font un peu du bien, malgré tout. D'autant qu'il gagne quelques places au classement. Mais avant cette victoire, le dernier recalé congolais en coupes africaines a perdu, en milieu de semaine dernière, face à l'A.C Léopards de Dolisie (0-2), à Pointe-Noire.

Dans l'autre match, l'Etoile du Congo a passé cinq buts aux Jeunes Fauves de Dolisie, sans en prendre un seul. Les humoristes sont unanimes: Etoile du Congo était amenée à enfoncer des portes ouvertes!

Cinq buts à zéro! Mais, il a fallu attendre une demi-heure pour qu'Etoile du Congo ouvre son compteur-but, par Kapila (33^e), imité,

quatre minutes plus tard, par Saira Issambet Gassama (37^e).

La victoire stelliennne semblait scellée. Que pouvait-on attendre de la deuxième période de jeu? Souveraine, insolente et inarrêtable, Etoile du Congo s'évertuait à faire sauter tout sur son passage. Cela à partir de la 63^e minute, lorsque Geovani Ipamy marquait le troisième but. Christ Ngoma-Mbo (83^e) et Saira Issambet (88^e) réalisaient deux autres buts: 4-0 et 5-0.

Grâce à sa victoire, l'Etoile du Congo (39 points, +24) occupe, désormais, la troisième place, derrière A.C Léopards et J.S.T.

Les deux dernières rencontres de la phase aller se disputeront, mercredi 4 mai (F.C Kondzo-V.Club Mokanda) et dimanche 8 mai (Etoile du Congo-V.Club Mokanda)

G.M.

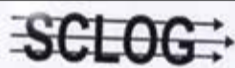


Saira Issambet Gassama (17 buts).

Football/Diables-Rouges U20

Ndonga nommé entraîneur
adjoint

Cyril Pépin Ndonga, l'ex-entraîneur adjoint de l'A.C Léopards de Dolisie, limogé en même temps que Lamine Ndiaye, a été nommé au poste d'entraîneur adjoint des Diables-Rouges U20, aux côtés de l'Italien Paolo Berrettini, entraîneur principal. Il succède à Jean-Eloi Mankou.



Société Commune de LOGistique

2016/04/SCLOG/DG

OFFRE D'EMPLOI

La Société Commune de Logistique « SCLOG » dont le siège social est sis au dépôt avenue Félix Eboué Mpila à Brazzaville.

Recherche un (01) Chef de
Projet

Lieu d'emploi: Brazzaville ou Pointe Noire

Poste:

Sous la supervision du Chef de Service Travaux Neufs, vous travaillerez dans l'équipe des Travaux Neufs; vos principales missions sont:

- Conseiller et proposer des solutions techniques pour la SCLOG;
- Participer à des études de faisabilité et des estimations budgétaires;
- Réaliser ou participer à la réalisation avec des prestataires externes à des études APS, APD et des dossiers DCE selon les normes et règles appliquées;
- Participer à l'évaluation des presta-

taires externes et à l'évaluation des Appels d'Offres et des consultations techniques;

- Elaborer des lettres de commandes et des contrats des travaux;
- Participer à l'établissement des plans de prévention et des études HSE;
- Coordonner les travaux de réalisation sur site en étroite collaboration avec les exploitants des sites, les contracteurs, les ingénieries, bureaux de contrôle, les autorités, ...;
- Faire respecter la sécurité, la qualité, les quantités, les standards et règles, le budget et le planning des travaux;
- Animer les réunions de suivi des travaux;
- Etablir et suivre les relations des prestataires externes,

Profil:

De formation supérieure BAC + 5 école d'ingénieur (de type Ingénieur Mécanique, Génie Civil, ENSP...) vous vous prévaluez d'une expérience réussie d'au moins 5 ans dans la maîtrise d'ouvrage. Vos capacités de contact et de négociation, votre sensibilité pour les sujets HSE, alliées à

vos compétences techniques, juridiques et financières, vous permettent de gérer des projets complexes tant dans leurs composantes que dans le nombre et la diversité des acteurs concernés. Votre candidature nous intéresse.

Conditions:

- Etre de nationalité congolaise;
- Etre âgé(e) de 30 à 40 ans;
- Permis de Conduire B;
- Langues: Français, Anglais est un plus;
- Maîtrise informatique MS Office / MS Project / Autocad;
- Forte disponibilité pour des missions sur les différents sites;

Les dossiers de candidature (lettre de motivation, curriculum vitae, diplôme, récépissé de l'ONEMO et prétentions) sont à faire parvenir:

- À la Direction Départementale de l'ONEMO et
- Au siège de la SCLOG à Brazzaville

Date limite de réception des dossiers: 18 mai 2016.

Fait à Brazzaville, le 15 avril 2016

Frederik DE VOS

Directeur Général



DISTRIBUÉ PAR



TOUCHE D'ÉLÉGANCE
CHOIX ET DESIGN

CÉLIANE



NILOÉ



KAPTIKA



6 Avenue Foch - Tel : 06 908 19 98 / 05 772 47 47 - www.celecsa.com

Conseil d'administration de la S.n.e

«Gagner la guerre de la satisfaction des clients de la S.n.e»

Le conseil d'administration de la S.n.e (Société nationale d'électricité) a tenu sa session bilancielle, au siège de la direction générale de cette société, à Brazzaville, jeudi 28 avril 2016, sous le patronage de son président, Eugène Ondzambé-Ngoyi, avec la participation de Louis Kanoha Elenga, directeur général de la S.n.e et président du directoire de cette société, et d'une vingtaine d'administrateurs. Cette session s'est penchée, principalement, sur les états financiers de l'année 2015 et le bilan synthétique de l'action de l'entreprise durant le premier trimestre 2016.



Eugène Ondzambé-Ngoyi et Louis Kanoha Elenga.

Parmi les points à l'ordre du jour, il a figuré l'examen du rapport sur l'exécution des recommandations de la session budgétaire du 22 décembre 2015, l'adoption des états financiers 2015 et l'examen de la situation d'endettement et des créances de l'entreprise au 31 décembre 2015.

Après l'adoption des états financiers exercice 2015 et des recommandations visant à tourner, définitivement, la page d'un passé peu élogieux, pour renouer, définitivement, avec les normes et les pratiques de bonne gestion, le conseil d'administration a demandé l'élaboration, par le directoire, dans un délai d'un mois, d'un dossier technique pertinent sur les relations S.n.e/S.n.e.I de la RDC, afin de permettre à une commission ad hoc regroupant les Ministères

du portefeuille public, de l'énergie et de l'hydraulique et celui du commerce, de préparer une rencontre avec la Snel, dans le cadre de l'établissement d'un contrat d'échanges.

Le conseil d'administration a demandé au gouvernement de bien vouloir diligenter le décaissement des fonds relatifs à la révision de la centrale hydroélectrique de Moukoulou. Il a donné deux semaines au directoire, pour élaborer un dossier sur la situation de la centrale du Djoué, à Brazzaville, en cours de réhabilitation et modernisation, et la centrale de Djeno, à Pointe-Noire, en arrêt, pour permettre au conseil d'administration de saisir les autorités compétentes. Concernant l'appartenance juridique du Centre de formation et de perfectionnement professionnel, le conseil d'administration a

pris acte du rattachement de celui-ci à la présidence du directoire. Dans les divers, le chef de mission de l'E.d.f à la S.n.e a été invité à informer le conseil d'administration de la signature, le 31 mars 2016, de l'avenant au contrat entre l'Etat congolais et l'E.d.f (Electricité de France), pour une durée de six mois.

Le bilan synthétique dressé du premier trimestre 2016 indique que plusieurs actions ont été réalisées, entre autres: la poursuite de la restauration de la discipline et de la rigueur, à travers le port obligatoire du badge et l'uniforme de travail, la signature de l'avenant au contrat Etat congolais et E.d.f. Au regard des résultats concluant des travaux de la session du conseil

d'administration, Eugène Ondzambé Ngoyi a conclu qu'après avoir «gagné la bataille de l'amélioration des procédures et des systèmes de gestion, il nous reste, maintenant, et sans doute le plus important, à poursuivre la guerre de la satisfaction des clients de la S.n.e, à travers la fourniture d'une électricité suffisante et de bonne qualité. Voilà le nouvel enjeu de notre action, voilà l'enjeu de notre présence au conseil d'administration et au directoire de la S.n.e». Ce faisant, le président du conseil d'administration a invité «les administrateurs et le directoire à travailler de manière conséquente et avec efficacité à ce programme».

Philippe BANZ

Synergie 2016 pour la nouvelle République

Francine Matongauh s'engage à signer le nouveau pacte avec le président de la République

Dans une déclaration rendue publique, vendredi 22 avril 2016, à son siège social, au Plateau des 15 ans, à Brazzaville, l'association «Synergie 2016 pour la nouvelle République», que dirige Mme Francine Matongauh, a réaffirmé son engagement à accompagner le premier président élu de la nouvelle République, dans la réalisation de son projet de société: «La marche vers le développement. Allons plus loin ensemble».



Mme Francine Matongauh.

C'est pourquoi elle s'est engagée à signer avec lui, le nouveau pacte.

Pour Synergie 2016, le discours inaugural du chef de l'Etat prononcé lors de la cérémonie de prestation de serment rassure et les conforte dans leur engagement à l'accompagner dans la marche vers le développement.

Par conséquent, elle fait sien le contenu de ce discours qui, selon Mme Francine Matongauh, imprime la cadence, en vue d'atteindre les objectifs fixés pour ce quinquennat placé sous le signe de la rupture avec les agissements du passé.

«Le Congolais est appelé à plus de responsabilité, en abandonnant les antivaleurs», a-t-elle rappelé.

Selon Francine Matongauh, sa plateforme se tient en ordre de bataille derrière le président élu. En outre, «nous nous inscrivons résolument dans cette dynamique de mutations de nos mœurs, en signant, avec le président élu de la nouvelle République, le nouveau pacte qui appelle tous les Congolais à unir leurs mains, pour plus cheminer ensemble», a fait savoir la présidente de Synergie 2016, qui a renouvelé au président de la République, ses vœux de réussite, afin de conduire la Nation congolaise vers les horizons meilleurs. «Croyez au moins à ses œuvres réalisées encore et encore», a-t-elle dit, à l'endroit des indécis.

Cyr Armel YABBAT-NGO

AVIS DE PROJET DE FUSION

SEP POINTE-NOIRE

Société anonyme au capital de 200.000.000 F. CFA
Siège social: Avenue Bitéliko Dombi - B.P: 5566, Pointe-Noire, Congo
Immatriculée au RCCM de Pointe-Noire sous le numéro CG/PNR/10 B 1589.
Et

SOCIETE EQUATORIALE PHARMACEUTIQUE

Société anonyme au capital de 555.650.406 F. CFA
Siège social: Avenue Foch - B.P: 124, Brazzaville, Congo- Brazzaville
Immatriculée au RCCM de Brazzaville sous le numéro CG/BZV/07 B 556.

L'opération est une fusion absorption, la SEP Pointe-Noire absorberait la Société Equatoriale Pharmaceutique.

Les comptes de ces sociétés utilisés pour établir les conditions de l'opération, sont ceux arrêtés au 31 décembre 2015, date de clôture du dernier exercice social de chacune des sociétés intéressées.

L'évaluation faite du patrimoine de la Société Equatoriale Pharmaceutique est la suivante:

Actif: 3.240.842.983 F. CFA/Passif: 2.934.042.216 F. CFA

Soit un actif net de 165.745.973 F. CFA

Le rapport d'échange serait fixé à 180 actions société SEP Pointe-Noire pour 88.961 actions société Société Equatoriale Pharmaceutique. La fusion de la société Société Equatoriale Pharmaceutique et de la société SEP Pointe-Noire serait donc rémunérée par l'attribution aux actionnaires de la société Société Equatoriale Pharmaceutique de 180 actions nouvelles de 250.000 F. CFA de valeur nominale chacune, à créer par la société SEP Pointe-Noire dont le capital sera ainsi augmenté de 45.000.000 F. CFA.

Le montant prévu de la prime de fusion s'élèverait à 120.745.973 F. CFA. Il est précisé que le montant de la prime de fusion est donné à titre indicatif, le montant définitif devant tenir compte des imputations éventuelles qui seront décidées par l'assemblée générale de la société absorbante (dotation de la réserve spéciale de plus-value à long terme, provision pour fluctuation de cours, dotation de la réserve légale, frais de l'opération).

Société Equatoriale Pharmaceutique serait dissoute de plein droit, sans liquidation, et SEP Pointe-Noire sera subrogée, purement et simplement, d'une façon générale dans tous les droits, actions, obligations et engagements de Société Equatoriale Pharmaceutique, à la date de réalisation définitive de la fusion.

Le Conseil d'Administration de la société
Société Equatoriale Pharmaceutique
Le Conseil d'Administration de la société SEP Pointe-Noire

MAÎTRE GISCARD BAVOUEZA-GUINOT

Notaire

Titulaire d'un office notarial sis 30, Avenue Nelson MANDELA (à côté de FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française de Développement), Centre-ville Brazzaville.

Tél.: (00242)06.668.58.14/05.775.69.43; B.P: 15.244

E-mail: guinotgiscard@yahoo.fr/etudegiscardbavoueza@gmail.com
République du Congo

«ZHONG YUAN CONSTRUCTION»

S.A.R.L.U

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Au Capital de 50.000.000 de FRANCS CFA

Siège social: Immeuble Foberd, Centre-ville

Brazzaville

RCCM: CG/BZV/12 B 3752

REPUBLIQUE DU CONGO.

CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'un procès-verbal de décision extraordinaire de l'associé unique de la Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle dénommée «ZHONG YUAN CONSTRUCTION», reçu le vingt-six avril 2016, par Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, Notaire, en la résidence de Brazzaville et enregistré au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville, le 28 avril 2016, sous Folio 076/1, numéro 786, le changement du siège social a été décidé.

Ainsi, le siège de la société à responsabilité limitée Unipersonnelle «ZHONG YUAN CONSTRUCTION», initialement fixé à Brazzaville, immeuble Foberd, Centre-ville, est transféré, dans la même ville, au 118 bis, rue Loubomo, Mougali.

Etant donné ce changement, les statuts de ladite société ont subséquentement été modifiés.

Dépôt légal a été effectué, par les soins du Notaire soussigné, au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 28 avril 2016, sous le numéro 16 DA 322;

Mention Modificative a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, le 28 avril 2016, sous le numéro CG/BZV/12 B 3752.

Pour avis,
Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT,
Notaire

EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

“ECAir 6% brut 2016-2021”

INVESTIR, FRUCTIFIER, RENTABILISER...

6% brut
par an, pendant 5 ans



**MONTANT DE L'OPERATION
60.000.000.000 FCFA**

PERIODE DE SOUSCRIPTION
21 Mars au 21 Mai 2016

PRIX DE SOUSCRIPTION
10.000 FCFA (au pair)

NOMBRE DE TITRES
6.000.000 obligations

POURCENTAGE
6% brut par an

VALEUR NOMINALE
10.000 FCFA

QUOTITE MINIMALE DE SOUSCRIPTION
10 Titres (soit une somme minimale 100.000 FCFA)

DUREE :
5 ans

Emetteur:



Syndicat de Placement :



Banque Sino-Congolaise pour l'Afrique

Arrangeur et Chef de file:



La Financière

Téléphone : +(242) 05 311 81 71 / +(242) 05 311 81 21, Adresse Mail : contact@lafinanciere-congo.com
www.empruntobligataire-ecair.com

Conformément aux dispositions régissant l'Appel Public à l'Épargne en zone CEMAC, cette opération a été visée par la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale sous le N° COSUMAF-APE-01/16